

DELIBERATION CFVU-002-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 18 janvier 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 19 octobre 2022

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 janvier 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 19 octobre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 26 janvier 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 27/01/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 19 octobre 2022

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 19 octobre 2022 à 14h35, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Excusé
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Excusée, a donné procuration à Madame AUBRY
BARBE Valérie	Excusée
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Présent (départ 15h45)
BRÉON Lucie	Excusée
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Présent, puis a donné procuration à Madame AUBRY à partir de 15h45
GARNIER Maxence	Excusée
GRIMAULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOUEDJI Espoir	Absent
HOUSSEINI ALI Azim	Présent
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
KERBELLEC Yann	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
NEBBULA Constance	Absente
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
PELTIER Didier	Présent
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET

ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
STEFFAN-GATINEAU Mathilde	Absente
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BAUMARD Albéric, Directeur adjoint de la Direction des Enseignements, de la Vie Etudiante et des Campus

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

DUCROQUET Aude, Chargée de mission entrepreneuriat

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

SERSIRON Pierre, référent de l'antenne Maine-et-Loire de l'Association Petits Débrouillards Grand Ouest

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Trouver Mon Master	1
1-2 Aspie Friendly.....	3
1-3 État des inscriptions par composante.....	5
2. Approbation du procès-verbal	5
2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022	5
3. Enseignement et conventions	5
3-1 Création du DU « Codynamics ».....	5
3-2 Modification du DIU « Étudiant entrepreneur »	6
3-3 Conventions	7
4. Vie universitaire	9
4-1 Bilan Les petits débrouillards	9
4-2 Bilan du SCAFOP.....	10
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 19 octobre 2022	13

1. Informations

1-1 Trouver Mon Master

Madame MALLET et Monsieur BAUMARD présentent ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET explique que la plateforme « Trouver Mon Master » devrait changer de nom prochainement. Cette plateforme est prévue pour tous les masters proposés dans les universités et dans les EESPIG en convention avec les universités. Madame MALLET rappelle qu'à Angers, le label EESPIG concerne l'UCO, l'ESA et l'IRCOM, qui ne propose pas de masters. Si ces établissements proposent des masters sans jury rectoral, les étudiants ne pourront pas candidater sur la plateforme.

La plateforme actuelle Trouver Mon Master et cette nouvelle plateforme auront le même périmètre. Monsieur BAUMARD précise que l'Université d'Angers aura normalement accès à une autre plateforme pour alimenter la plateforme d'information Trouver Mon Master, et la plateforme de candidature en Master. Les données déposées sur Trouver Mon Master « classique » devraient pouvoir être reprises dans la plateforme de candidature. Une deuxième possibilité d'apport de précision en février permettra de préciser les modalités de candidature sur la deuxième plateforme.

Madame MALLET rappelle que la nouvelle plateforme ne concernera que les masters 1 et les masters proposant des contrats de professionnalisation. La sélection en master 2 ne passera pas par la plateforme. De même, les masters 100% formation continue, c'est-à-dire en reprise d'étude, les étudiants concernés par la procédure « études en France », les redoublants, les diplômes de validation d'études supérieures, les validations d'acquis professionnels et d'acquis d'expériences, les étudiants inscrits d'office en M1, qui concernent les étudiants en Santé, les CMI et les diplômes des écoles d'ingénieurs ne sont pas concernés par cette plateforme.

Il sera voté à la CFVU de décembre la capacité totale des masters, c'est-à-dire la somme globale comprenant les sortants de licence, les redoublants, les étudiants étrangers etc. Il faudra par la suite que les composantes donnent également le nombre de places ouvertes sur cette plateforme.

Madame MALLET rappelle que les places seront comptabilisées à partir de la mention de l'établissement. Un seul vœu sera comptabilisé si les étudiants font des dossiers pour plusieurs parcours de la même mention. Si une mention est rattachée à plusieurs établissements, les vœux seront comptabilisés dans chaque établissement. Quelques masters de l'UA sont concernés comme Didactique des langues, Psychologie, Physique, etc.

Lorsqu'un étudiant candidate sur plusieurs parcours d'une seule mention, cela ne lui décompte qu'un seul vœu. Si des parcours d'une même mention ont les mêmes critères de sélection, une seule commission pourra être faite. Madame MALLET explique que souvent les critères sont différents même lorsqu'il s'agit de plusieurs parcours d'une même mention. Madame MALLET demande à Madame TRAVIER si les critères des parcours du master Biologie Végétale seront les mêmes. Madame TRAVIER répond que cela dépend de la construction du Master : parcours dès le M1 ou seulement en M2. Madame MALLET explique que lorsqu'un étudiant candidate pour un master 1 commun, où il y aura des parcours en master 2, il candidate seulement pour le master 1 commun. Elle confirme que pour le master Biologie Végétale où il y a plusieurs parcours, un vœu sera comptabilisé mais l'étudiant devra réaliser une demande par parcours.

Madame MALLET rappelle qu'un étudiant peut faire 15 vœux dans 15 mentions différentes. Le curseur est à ce jour positionné à 15 vœux, sauf si le ministère a le temps de faire une procédure complémentaire. Dans ce cas-là, les étudiants ne pourront faire que 10 vœux.

Monsieur RULANCE demande si un étudiant candidatant pour une mention de master, peut se retrouver dans un parcours qu'il n'a pas choisi. Madame MALLET répond par la négative, même si un master comporte plusieurs parcours, il faut que l'étudiant dépose une candidature différente pour chacun des parcours. L'ensemble de ces candidatures pour différents parcours d'un même master ne sera comptabilisé que comme un seul vœu, pour éviter de réduire les possibilités de candidature de l'étudiant. Cela ne signifie pas que les étudiants vont candidater sur tous les parcours, qui ont des critères différents. Les composantes peuvent refuser un dossier sur un parcours, mais accepter le même dossier sur un autre parcours. La sélection se fait en fonction des dossiers qui semblent être les meilleurs.

Madame MALLET rappelle qu'il n'y a pas, pour le moment, de priorisation des vœux.

Monsieur RULANCE demande quand est-ce que ces informations seront définitives. Madame MALLET répond que le ministère a prévu une formation le 09 novembre mais que cette journée est déjà chargée pour les membres de l'Université. Théoriquement, deux personnes par établissement peuvent se rendre à cette journée.

Monsieur BAUMARD explique que la DGESIP est en train de finaliser les projets d'arrêtés qui seront mis à disposition des membres du CNESER dans les prochaines semaines de novembre. La publication de ces arrêtés devrait arriver prochainement.

Madame MALLET demande si les directeurs de composantes ont davantage d'informations à la suite des conférences des doyens. Monsieur LERICHE répond que ce sujet est au programme de la conférence des doyens de demain.

Madame TRAVIER demande ce qu'il en est des CMI. Monsieur BAUMARD répond que les CMI n'ont pas été abordés. La DGESIP n'a pas abordé le côté candidature, qui est un sujet reporté en novembre, en même temps que l'ouverture de la phase d'alimentation des plateformes.

Monsieur BAUMARD propose que la DEVEC rencontre chaque composante pendant une heure pour revérifier les informations, ce qui a déjà été saisi, et confirmer les attendus de chaque master. Si des changements sont prévus, il faudra les revalider en CFVU et au CA de décembre. Cela prendra la forme du tableau qui avait été réalisé l'année dernière. Cela permettra de repérer les dernières erreurs qui peuvent encore exister, afin d'éviter de les mettre en ligne sur la plateforme. Monsieur BAUMARD rappelle qu'à partir d'une certaine date, l'Université d'Angers n'a plus la main sur les informations qui sont en ligne sur la plateforme. Madame MALLET précise que c'est également le cas pour Parcoursup.

Madame MALLET aborde la définition des masters internationaux et se demande s'il s'agit d'un master complètement en anglais, un master avec un certain pourcentage d'étudiants internationaux ou les deux. Monsieur PANTIN répond qu'il s'agit de deux critères cumulatifs. Le premier est un pourcentage d'ECTS en anglais positionné à 50%. Le second est un pourcentage de nombre d'étudiants internationaux. Le curseur était à l'origine également positionné à 50%, mais il serait finalement entre 20% et 30%.

Madame MALLET précise qu'une enquête est en train de circuler afin de déterminer le pourcentage d'étudiants internationaux ainsi que pour le nombre d'ECTS en langue étrangère, hors stage et projet. Madame MALLET demande quels masters sont concernés.

Monsieur BAUMARD répond que les masters de Polytech recrutent des étudiants internationaux mais il n'est pas certain que les cours soient en anglais.

Madame MALLET cite le master Nanomed, les masters de l'IAE, les masters de DEG et Lumomat. Monsieur LERICHE répond qu'il y a également des doubles diplômes au Liban et en Ukraine. Monsieur BAUMARD répond que l'UA ne fait pas la sélection pour le master Lumomat.

Monsieur RULENCE demande des précisions sur le quota de 25% des places réservées. Monsieur PANTIN répond que cela permet d'avoir un certain nombre de places à réserver pour les étudiants internationaux. Si les places prévues dans le quota ne sont pas pourvues, elles seront réinjectées dans la plateforme.

Madame MALLET explique que de nouvelles informations devraient arriver en novembre et en décembre.

1-2 Aspie Friendly

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET informe d'un partenariat avec le NCU de la COMUE de Toulouse Midi-Pyrénées, nommé « Aspie Friendly » permettant de réfléchir à un meilleur accueil des étudiants autistes et atteints de troubles développement.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a présenté un appel à projet permettant l'accompagnement de l'évolution de l'offre médico-sociale et l'adaptation des réponses aux besoins des personnes. La COMUE de Toulouse Midi-Pyrénées a proposé l'expérimentation d'une démarche de labellisation à Aspie Friendly, accompagnée de 5 établissements. L'Université d'Angers, par le biais de Madame RICHARD, a été contactée par Monsieur MONTHUBERT avant l'été et a confirmé son intérêt pour cette démarche. Le projet a été retenu avec 5 établissements expérimentateurs. Un contact a été réalisé entre Madame MANDIN, la chargée de mission handicap de l'Université d'Angers, et l'équipe de Toulouse.

Les détails du projet ne sont pour l'instant pas encore définis, mais près de 500 000 euros sont prévus pour ce projet, et plus particulièrement 7 000 euros par an pour l'Université d'Angers.

Monsieur BOISSON ajoute que cela concerne les licences de mathématiques et d'informatique. Le projet permet de proposer aux étudiants concernés un parcours à la carte, en considérant qu'il peut y avoir des UE acquises dès le départ sans suivre aucun cours et permettant d'insister sur d'autres UE où ils rencontrent plus de difficultés. A l'Université de Toulouse, une cinquantaine d'autistes ont été identifiés et inscrits en licence. Cela représente un accompagnement particulier et assez important à mettre en œuvre pour les étudiants concernés. Le projet est original et intéressant.

Madame MALLET précise qu'il y a certainement des partenariats avec d'autres établissements. L'UA entre dans une expérimentation de labellisation.

Monsieur BOISSON confirme qu'une dizaine d'universités étaient sur le projet au départ. L'Université de Toulouse, qui pilote et va recevoir l'essentiel des fonds, avait constitué dès le début du projet un consortium très large.

Madame MALLET explique qu'une équipe doit être mise en place localement pour adapter ce programme à l'Université d'Angers. Au COPIL, une équipe plus large sera également créée.

Monsieur MASLET demande si ce projet se fera en lien avec les associations du territoire. Madame MALLET répond par l'affirmative, en précisant que tous les étudiants autistes ne sont pas forcément accompagnés par une association.

Madame TRAVIER demande quelle est la prochaine échéance. Madame MALLET répond qu'il faut reprendre contact avec le chargé de mission de Toulouse. Le projet sera lancé par une grande conférence de presse avec Monsieur MONTHUBERT, le Président et d'autres invités.

Madame LANCELOT s'interroge sur les auxiliaires de vie pour les étudiants en situation de handicap. Dans le cadre des troubles envahissant du développement, les lycéens concernés bénéficient d'une auxiliaire de vie scolaire. Madame LANCELOT demande ce qu'il en est de l'Université d'Angers. Madame MALLET répond que plusieurs discussions ont lieu autour de cette question. Madame RAVAIN ou Madame TOUZEAU doivent contacter le ministère pour savoir jusqu'où vont nos obligations. Il est expliqué que l'Université d'Angers a des obligations dans l'accompagnement pédagogiques des étudiants, mais il n'est pas précisé où est-ce que ces obligations s'arrêtent et si l'UA doit, par exemple, financer un AVU. L'Université d'Angers rencontre une multiplication des cas de plus en plus lourds.

L'UA a connaissance du handicap de certains étudiants ayant fait une demande auprès du médecin conseil du rectorat lors de leur inscription, qui a informé l'UA du suivi médical de l'étudiant sur Angers.

L'UA est informée du handicap de certains étudiants par le biais du médecin conseil du rectorat, qui recueille les demandes des étudiants lors de leur inscription. D'autres étudiants n'ont pas informé l'Université de leur handicap avant leur arrivée mais nécessitent également un accompagnement. Cette gestion est lourde, à la fois pour les équipes pédagogiques, les enseignants, la scolarité et les chargés d'accompagnement. Il en va de même pour les étudiants salariés du relai-handicap, à qui il est demandé de prendre des notes. Parfois l'étudiant salarié peut se mettre en difficulté, lorsque, par exemple, l'étudiant en situation de handicap peut avoir besoin d'un accompagnement s'il s'absente pendant le cours. L'étudiant salarié ne doit pas être mis en difficulté et il doit lui être permis de réussir ses études. La discussion avec le ministère permettra de savoir ce qui est imposé à l'Université.

Au sein du réseau des VP, les universités ont toutes une manière différente de fonctionner en fonction des moyens et des priorités. Madame MALLET se demande si l'UA a les moyens de financer quelqu'un toute la journée sur les 25 heures par semaine. De même, même si des subventions supplémentaires existent, elles peuvent parfois mettre un peu de temps à arriver.

1-3 État des inscriptions par composante

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET fait l'état des inscriptions au 18 octobre. De date à date, il est dénombré 626 étudiants en moins par rapport à l'année dernière. Elle ajoute que les 171 étudiants supplémentaires en Pharmacie sont les étudiants du DEUST en Pharmacie. La formation continue de santé possède plus d'inscrits, mais il y a globalement une diminution du nombre d'inscrits dans toutes les composantes.

Monsieur MASLET demande si cela est significatif. Madame MALLET répond que l'année dernière, il était observé une augmentation d'environ 400 étudiants. C'est la première fois que l'UA observe une baisse du nombre d'inscriptions, qui s'explique par un problème démographique, même si la région est attractive et même si le taux de natalité continue à augmenter.

Monsieur BOISSON ajoute que cela peut s'expliquer par les résultats du bac ont baissés après deux ans de forte réussite.

Madame MALLET précise qu'en L1, il y a 111 étudiants en moins, en comptant les 171 étudiants du DEUST, ce qui correspond à 300 étudiants en moins par rapports aux formations de l'année dernière.

En ce qui concerne le retour de l'ANR sur le rapport Go-No Go et l'audition du projet Thélème, Madame MALLET explique qu'aucune réponse n'a été reçue pour le moment.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3-1 Création du DU « Codynamics »

Madame DEBSKI et Monsieur PANTIN présentent ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame DEBSKI explique que Codynamics signifie Conseil en organisation et dynamiques sociétales. Elle remercie les personnes ayant travaillé avec l'IAE sur ce projet, notamment Madame VERGNEAU du SCAFOP et Madame REYMONDEAUX de la DEVEC.

Le DU est proposé en formation continue entièrement en compétences, avec une déclinaison de l'activité jusqu'à l'évaluation des compétences selon l'approche par compétences (APC). Il s'adresse uniquement à des professionnels, et non à des étudiants, spécialisés dans le management cherchant à développer leurs compétences dans l'accompagnement au changement, que ce soit l'accompagnement en interne ou en externe, comme dans les cabinets de conseil en management. La formation porte sur le pilotage de tous types de changements.

La formation s'appuie sur un certain nombre d'activités, déclinées en compétences puis déclinées en objectif d'apprentissage qui sont évalués sous forme de compétences.

La déclinaison par compétence permet de proposer ce DU en modules, qui peut être réalisé en un ou deux ans. Il n'y a pas de dispense d'assiduité, les modules peuvent être pris comme les personnes le souhaitent. Le DU est en blended learning et propose 160 heures de cours, dont 30% à distance, sur les 260 heures. Le DU ne propose pas de stage car les personnes inscrites seront en formation continue, mais elles réaliseront des pratiques réflexives sur ce qui peut être fait dans leurs organisations ou sur un projet qu'elles souhaitent mettre en place.

Monsieur PANTIN ajoute qu'il s'agit d'un test et que le DU pourrait devenir un master. Il faut s'assurer qu'il y a un public. Il remercie Madame DEBSKI et Madame CHEDOTEL.

Madame DEBSKI explique que l'ouverture est prévue en janvier 2024. Elle ajoute qu'une enquête a été réalisée avec le SCAFOP auprès des partenaires extérieurs. Un certain nombre de partenaires sont intéressés pour suivre différents modules, comme Scania, Harmonie Mutuelle, Safran et Capital Homme. D'autres lettres de soutien sont à venir.

La création du DU « Codynamics » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3-2 Modification du DIU « Étudiant entrepreneur »

Madame DRUCROQUET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET précise que le DIU a été porté par DEG et l'ESTHUA. Il est désormais porté en binôme à l'IAE, par Monsieur DUMOULIN et Madame DUCROQUET.

Madame DUCROQUET explique que le dispositif du DIU est à la base national, impulsé par le ministère, et adossé à la mission Pépite, liée à l'entrepreneuriat étudiant. Son but est de permettre aux jeunes diplômés de bénéficier du statut national d'étudiant entrepreneur. Le diplôme a été créé dans chaque université, pour que les étudiants concernés aient ce statut. La validation du statut d'étudiant entrepreneur se fait par Pépite. Le DIU était initialement rattaché à l'Université Bretagne Loire, mais il y a eu la volonté de créer un DIU au niveau des trois universités des Pays-de-la-Loire (Nantes/LeMans/Angers), permettant une autonomie sur les parcours mais avec une maquette presque identique. Le DIU est désormais ouvert aux jeunes diplômés et à tous les étudiants entrepreneurs qui suivaient le programme starter, leur permettant d'être accompagnés par des enseignants, ce qui n'était pas proposé dans le programme Pépite initial.

Madame MALLET demande s'il y a bien 7 étudiants dans ce DIU. Madame DUCROQUET répond que le DIU était à l'origine destiné aux jeunes diplômés souhaitant reprendre le statut d'étudiant entrepreneur, soit des étudiants qui, après leur master 2, souhaitent continuer dans l'entrepreneuriat, soit qui redoublent. Il y a plus d'étudiants cette année. Elle ajoute que le recrutement se fait par Pépite car il est nécessaire d'avoir le statut pour être admis au DIU.

Madame DUCROQUET ajoute que la première maquette de ce DIU date de 2014 et n'a pas eu de modifications depuis. Il y a eu des modifications à Nantes puis le plan Vidal, qui ont demandé à l'UA de modifier également notre maquette.

Madame MALLET demande si le diplôme est viable avec aussi peu d'étudiants. Madame DUCROQUET répond que cette année, 17 étudiants sont inscrits. Cette augmentation d'étudiants s'explique par l'intégration des étudiants des écoles, qui bénéficiaient de ce dispositif gratuitement mais sans protection. Ils auront désormais le statut d'étudiant de l'UA également. Pépite prend également une certaine partie en charge.

Monsieur MASLET demande que soit indiqué les modifications dans le dossier. Madame MALLET propose qu'il soit joint une fiche de modification identique à celle proposée sur les maquettes classiques.

La modification du DIU « Étudiant entrepreneur » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3-3 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Convention DEG – Université de Modène

Madame MALLET présente la convention (diapositive 11).

Monsieur MASLET remarque que dans les trois conventions de DEG, les étudiants français n'ont pas la possibilité, avec l'équivalence des notes, d'avoir la note maximale. Il prend l'exemple de l'Université de Torun en Pologne où 5 sur 5 équivaut à un 17 sur 20. Monsieur RULENCE répond qu'à contrario, les notes ne descendent pas très bas.

Madame MALLET ajoute que cela pose également un problème avec la sélection en master 1 pour les étudiants étant partis en Erasmus, dans la mesure où les systèmes de notes des universités étrangères diffèrent du système français.

Monsieur PELTIER explique que lors d'une conférence en 2014, il avait été envisagé une harmonisation des notes au niveau européen, car la transposition des notes et des crédits est très importante. Néanmoins, la réalité et la notation diffère beaucoup d'un pays à l'autre. En France, le système est plus punitif, il n'est pas possible d'avoir 20 et l'on a tendance à noter plutôt dans le négatif. En revanche, d'autres pays sont plus bienveillants, donc il est compliqué de composer avec les différentes habitudes. Il s'agit ici plutôt d'un problème de fond de la culture et de la pédagogie de chaque pays, ce qui complexifie la transposition des notes.

Madame MALLET répond que les ECTS permettaient de résoudre certains de ces problèmes, pour autant il n'est pas possible d'avoir une définition commune de ce qu'est un ECTS. Dans les dossiers de recours, les étudiants ayant réalisé un semestre en Erasmus sont rares. Dans la majorité des cas, ils ne rencontrent pas de problème pour obtenir un Master.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Convention DEG – Université de Torun – Université de Macerata

Madame MALLET présente la convention (diapositive 12).

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Convention ESTHUA - IFCE

Madame MALLET présente la convention (diapositive 13).

Monsieur PELTIER demande si les étudiants préparent les trois diplômes au même moment. Monsieur BAUMARD répond qu'ils préparent un diplôme tous les ans.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Convention ESTHUA – Université Autonome de Madrid

Madame MALLET présente la convention (diapositive 14).

Monsieur COEFFE fait remarquer une faute de frappe dans la mention du master.

La convention est approuvée, sous réserve du remplacement du « Master 1 Mention Culture » par le « Master 1 Mention Direction de projets ou établissements culturels, parcours Patrimoine et Tourisme ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, 1 membre est parti en cours de séance.

Convention IAE – École Excellence Universitaire Africaine

Madame MALLET présente la convention (diapositive 15).

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Convention Polytech – Université de Franche Comté

Madame MALLET présente la convention (diapositive 16).

Monsieur MASLET demande pourquoi les frais de scolarité sont importants. Madame MALLET répond que la formation se fait dans le cadre de la formation professionnelle et non initiale.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Convention UA - AFEV

Madame MALLET présente la convention (diapositive 17).

Madame MALLET explique que le partenariat se fait depuis de nombreuses années et que l'Université d'Angers subventionne cette association à hauteur de 3 000€ par an.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4. Vie universitaire

4-1 Bilan Les petits débrouillards

Monsieur SERSIRON, référent de l'antenne Maine et Loire de l'APDGO, présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Monsieur SERSIRON demande aux membres de la CFVU s'ils associent les sciences à des difficultés ou à un jeu ludique et à l'émerveillement de soi. Monsieur MASLET demande la définition entendue par Sciences. Monsieur SERSIRON répond que l'association donne une définition comprenant les sciences naturelles et les sciences humaines. Il faudrait plus de temps pour donner une réelle définition des Sciences. Il ajoute que l'appréciation des Sciences peut s'expliquer par les groupes sociaux, les classes sociales ou le milieu familial.

Il présente plus en détail les actions mises en œuvre, à savoir créer des passerelles entre l'enseignement supérieur et de la recherche et les jeunes, participer à la formation des étudiant.e.s, doctorant.e.s et des personnels, animer et promouvoir des espaces d'engagement ainsi que favoriser et renforcer les partenariats et la communication entre l'APDGO et l'Université d'Angers.

Monsieur BOISSON demande si les doctorants ayant participé aux actions de l'APDGO leur permettent d'avoir des heures. Monsieur SERSIRON répond que l'association délivre aux doctorants des attestations de formation qui sont validées par Monsieur BRUGGEMAN.

Monsieur BOISSON demande si les étudiants concernés par les journées de formation « Sciences en Société et Éducation Populaire » sont principalement des étudiants de la Faculté des Sciences. Monsieur SERSIRON répond que beaucoup viennent de cette Faculté, particulièrement de Biologie, et qu'une partie des étudiants provient également de Psychologie. Parmi les doctorants, les profils sont variés, certains proviennent de Sciences Sociales et de Médecine.

Monsieur SERSIRON présente les pistes d'amélioration de ce partenariat. L'équipe de l'APDGO est désormais composée d'une médiatrice sociale et scientifique, dont l'un des objectifs est de créer des passerelles entre le campus de Belle-Beille et le quartier populaire.

Il présente des projets en prolongement de ce partenariat, dont la mise en place d'un club de collégien.nes « Sciences Humaines et Sociales » par une doctorante de l'Université, Madame CATTEAU, dans le cadre de sa thèse.

Il présente également le projet de création de livre et plateforme web « Univers'Cité d'Angers » entre l'UA et l'APDGO. Madame MALLET demande si les pages « Enfants » et « Adultes » seront séparées. Monsieur SERSIRON répond que cela sera le cas sur le site internet. En ce qui

concerne le livre en cours d'écriture, une mise en page particulière sera proposée. Les portraits et expériences qui seront proposés dans cet ouvrage, proviendront des propositions des SFR.

Madame MALLET demande si l'association participe aux actions portées par les Cordées de la réussite. Monsieur SERSIRON répond que cela n'est pas le cas actuellement. Monsieur CHEVALIER souhaitait aborder ce point en décembre.

Madame MALLET demande si l'APDGO travaille avec le DU PAREO. Monsieur SERSIRON répond qu'il y a déjà beaucoup à faire avec les actions déjà présentes. L'équipe de l'association est régulièrement composée de plusieurs services civiques qui sont souvent des étudiants en réorientation.

Monsieur LERICHE demande si l'association coordonne ses activités avec l'association Terre des Sciences, car si les publics changent, les objectifs, actions et activités restent proches. Monsieur SERSIRON répond que l'APDGO travaille effectivement avec cette association. Un comité local, organisé par la ville, regroupe les acteurs scientifiques pour se coordonner et travailler leur complémentarité. Les deux associations travaillent parfois ensemble sur des actions communes. Il prend l'exemple du quartier de Monplaisir où ils travaillent ensemble sur la cité éducative. Plus ponctuellement, les associations se rencontrent de structure à structure pour se coordonner. Terre des Sciences est un CCSTI alors que l'APDGO a une origine d'éducation populaire.

Madame MALLET demande en quelles années sont les étudiants qui participent aux actions de l'APDGO. Monsieur SERSIRON répond que contrairement à l'AFEV, qui accueille plutôt des étudiants en première année, l'APDGO accueille plutôt des étudiants en L3, master et en doctorat. Certains étudiants s'étant engagés à l'AFEV peuvent ensuite se diriger vers l'APDGO.

Madame MALLET demande s'il est possible d'orienter les étudiants de l'AFEV vers l'E2O proposée par l'APDGO, afin qu'ils puissent par la suite monter des projets au sein d'un quartier. Monsieur SERSIRON répond par l'affirmative, dans la mesure où l'E2O va leur permettre d'animer des temps de culture scientifique en autonomie auprès de groupes, souvent auprès de centres de loisirs ou d'écoles.

Madame MALLET remercie Monsieur SERSIRON pour sa présentation.

4-2 Bilan du SCAFOP

Madame BOUVIER présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame BOUVIER rappelle que la formation professionnelle regroupe la formation continue et l'apprentissage et comprend également la VAE, l'alternance, l'APC et l'AFEST. L'outil « FCA Manager » permet au SCAFOP la gestion de ses conventions et des attestations de formation. L'objectif est de le déployer dans les composantes. Il était important, pour la formation professionnelle et pour l'Université d'Angers, d'avoir la certification Qualiopi afin de continuer à faire de la formation professionnelle.

La baisse de stagiaires en formation professionnelle, hors alternance, s'explique par la crise sanitaire. En 2021, les chiffres sont restés stables, par rapport à l'année dernière. La SCAFOP observe une baisse importante de la catégorie des stagiaires demandeurs d'emploi, qui s'explique par la conjoncture actuelle. Les demandeurs d'emploi sont moins nombreux et vont

davantage se diriger vers l'emploi plutôt que vers la formation. De même, l'augmentation du nombre de diplômés de haut niveau impacte les reprises d'études.

La reprise d'étude concerne principalement les masters. La composante LLSH est la composante où la reprise d'étude est la plus forte.

L'alternance concerne les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation. L'Université d'Angers a accueilli en 2021-2022, 1336 alternants. Les contrats de professionnalisation sont en baisse et étaient de 19,5%, soit 163 étudiants concernés, contre 21,9% l'année dernière. Les contrats d'apprentissage concernaient quant à eux 1173 étudiants, soit 87,8%. Les contrats d'apprentissage ne concernant que les jeunes jusqu'à 29 ans, il y aura toujours des contrats de professionnalisation même s'ils ont fortement diminué. Il y a eu cette année une augmentation importante des formations ouvertes à l'apprentissage, ce qui explique la stagnation de la progression. Cette chute se manifeste dans toutes les composantes, à l'exception de Polytech, où des entreprises proposent encore des contrats de professionnalisation.

Les inscriptions en DU ont été moins nombreuses que les années précédentes, ce qui peut s'expliquer par le fait que seul le titre professionnel de conseiller en gestion du patrimoine est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles, permettant de mobiliser son CPF. Un travail est mené sur quatre DU de LLSH et deux DU de Polytech, afin d'être acceptés prochainement sur un répertoire spécifique ou sur le RNCP. Cela permettrait d'accueillir des personnes qui voudraient mobiliser leur CPF.

Généralement le nombre d'heures des DU est assez important, ce qui ne correspond plus vraiment à ce qui est recherché, à savoir des modules courts, des compétences, plutôt que des formations complètes. Ce point est à réfléchir avec les composantes, afin d'alléger le travail fait autour de ces DU et augmenter le nombre d'inscrits.

Monsieur MASLET demande qui finance les modules courts. Madame BOUVIER répond que le financement est individuel.

L'UFR Santé est l'une des composantes ayant des formations les plus diversifiées, qui répondent à des besoins des professionnels de santé. En 2021, 1445 professionnels se sont inscrits dans ces formations.

Le DAEU est le seul diplôme que le SCAFOP porte, permettant à toute personne n'ayant pas de baccalauréat de pouvoir l'obtenir et reprendre des études post-bacs ou passer des concours. Une chute est observée depuis l'année universitaire 2016-2017 et s'est stabilisée depuis. Cela peut s'expliquer par le taux d'obtention du baccalauréat, qui est plus élevé. Seules les personnes ayant un certain âge auront besoin du DAEU. Le DAEU A, qui correspond au baccalauréat littéraire, a le plus de demandes.

Madame TRAVIER demande quel est l'objectif recherché par les personnes s'inscrivant un DAEU. Madame BOUVIER répond que l'enquête de cette année est encore en cours. L'année dernière, 64 sur 90 étaient en poursuite d'étude et le reste avait pour objectif de valider un diplôme niveau baccalauréat. Un suivi est également en cours, afin de savoir si les étudiants concernés ont bien obtenu leur vœu sur Parcoursup ou non.

Monsieur BOISSON s'interroge sur le taux de réussite des DAEU. Madame BOUVIER répond qu'il était de 64% l'année dernière et précise que le DAEU peut se faire en quatre ans. Un chiffre, comprenant les personnes passant réellement le DAEU, et non pas ceux le préparant encore, est en train d'être élaboré afin d'être au plus proche du taux de réussite.

Madame BOUVIER explique qu'une réforme de VAE est en cours. Des expérimentations sont en cours. La première expérimentation était faite sur les niveaux infra-bac, qui n'ont rien à voir avec les VAE de l'Université. Une nouvelle expérimentation est en cours, incluant l'enseignement supérieur et l'Éducation Nationale. Il a été décidé que cette expérimentation soit faite sur le BUT Carrières Sociales, qui n'a à ce jour, pas de 3^e année créée. Un retour a été fait à ce sujet au Ministère. L'Université d'Angers, accompagné de la FCU, va remonter les dysfonctionnements.

Monsieur BOISSON demande si l'Université d'Angers propose des DU à destination des doctorants. Madame BOUVIER répond par la négative, qu'une procédure a été envisagée mais arrêtée. Cette thématique sera approfondie cette année.

Madame BOUVIER explique que le pic du nombre de jury de VAE à l'ESTHUA s'explique par la mise en place des VAE sur mesure et collective dans la licence professionnelle « Arts culinaires » et dans la licence professionnelle « Services aériens » en partenariat avec Air France. Cette démarche sera également approfondie l'année à venir pour organiser de nouvelles VAE collectives.

Beaucoup de VAPP ont été orientées vers des validations d'études, qui étaient plus appropriées.

Monsieur PELTIER demande pourquoi un bilan financier n'a pas été présenté. Madame BOUVIER répond qu'elle ne possède pas encore les fichiers de l'année dernière et que le bilan financier n'a donc pas pu être fait. A partir de 2022, les composantes reçoivent 100% de leur recette.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 16h55.

La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 19 octobre 2022

Commission de la formation et de la vie universitaire du 19 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Trouver Mon Master

1-2 Aspie Friendly

1-3 État des inscriptions par composantes

1-1 Trouver Mon Master

- Tous les masters proposés dans les universités et en EESPIG avec convention sont concernés
- Le périmètre des formations sur TMM et celui de la plateforme de candidature sera quasiment le même
- Les masters 100% FC (=reprise d'études) ne sont pas concernés (les formations en alternance avec des contrats pro sont bien concernés)
- Les candidats concernés par Etudes en France, les redoublants, VES, VAP, VAE ou les étudiants inscrits dans un dispositif de passage automatique dans certains parcours de M1 (cursus de santé, ingénieur, CMI, ...) ne passent pas par la plateforme.
- Capacité totale votée (tous les étudiants) et le nombre de places ouvertes dans la plateforme (hors redoublants, candidatures campus France, FC)
- Places comptabilisées au niveau de la mention d'un établissement (1 seul vœu pour plusieurs parcours). Si mention rattaché à plusieurs établissements, vœux comptabilisés au niveau de chaque établissement.
- Possible de prévoir des candidatures au niveau de la mention, d'un parcours, d'un parcours sur un site
- Si plusieurs parcours au sein d'une même mention ont les mêmes critères, possibilité d'une même commission (portail commun à capacités différenciés)
- Pas de hiérarchie des vœux, a priori

1-2 Aspie Friendly

CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)

AAP « Expérimenter pour accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale et l'adaptation des réponses aux besoins des personnes »

Réponse de la COMUE Université Toulouse Midi- Pyrénées (NCU Aspie Friendly)

« Expérimentation d'une démarche de labellisation pour accompagner l'université vers l'inclusion des personnes autistes et TND »

5 Etablissements expérimentateurs dont l'UA

1-3 État des inscriptions principales par composantes au 18 octobre

COMPOSANTE		NOMBRE D'INSCRITS				variation 2021/2022	DONT BOURSIERS	DONT ETRANGERS
		19/10/2020	18/10/2021	18/10/2022				
UFR Droit, économie et gestion	Angers	2974	2781	2570	-211	799	396	
	Cholet	283	366	349	-17	116	25	
IAE Angers		408	440	433	-7	63	71	
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Angers	4505	4478	4341	-137	1827	366	
	Cholet	114	96	91	-5	34	2	
UFR ESTHUA Tourisme et culture	Angers	2107	1960	1703	-257	567	247	
	Cholet	343	272	149	-123	49	14	
	Saumur	415	396	346	-50	95	26	
	Sables d'Olonne	94	80	71	-9	18	15	
UFR Sciences		2664	2648	2466	-182	748	458	
UFR Santé - PluriPASS		923	937	899	-38	231	92	
UFR Santé - Département Médecine		2910	2894	2862	-32	337	104	
UFR Santé - Département Pharmacie		468	461	632	171	101	50	
UFR Santé - Département Direction Formation Continue		444	401	585	184	0	198	
Polytech Angers		981	881	877	-4	209	57	
Institut Universitaire de Technologie	Angers	1454	1403	1426	23	393	47	
	Cholet	151	127	182	55	62	6	
SCAFOP		91	94	68	-26	0	5	
CELFE (DU études françaises)		60	57	76	19	0	74	
Dispositif PAREO		38	55	75	20	26	1	
Total		21427	20827	20201	-626	5675	2254	

Chiffres hors certificats d'université et masters enseignement, hors partenaires (CPGE, IRCOM, UCO, DTS).

Etrangers : hors échanges

POUR INFORMATION



université
angers

1-3 Nombre de partenaires inscrits

Nombre Partenaires inscrits au
18/10/2022

TOTAL	1495
CPGE	427
IRCOM	253
UCO	55
DTS	69
IFSI	542
ESA	149

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 05 juillet 2022 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions

3-1 Création du DU « Codynamics » - **VOTE**

3-2 Modification du DIU « Étudiant entrepreneur » - **VOTE**

3-3 Conventions – **VOTES**

3-1 Création du DU « Codynamics » - VOTE

DU Codynamics : Conseil en organisation et dynamiques sociétales

⇒ projet de formation tout au long de la vie

⇒ proposer à des professionnels du management (en GRH, marketing, comptabilité contrôle audit...) une formation complémentaire en pilotage de projet de transformation de tous types d'organisations (entreprises, services publics, associations, mutuelles, coopératives...).

La formation dure 2 ans et comporte 260 heures, dont 100 heures en dehors de l'IAE.

POUR VOTE

3-2 Modification du DIU « Étudiant entrepreneur » - **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la modification du DIU « Étudiant entrepreneur ».

Le DIU est désormais porté par l'IAE Angers et non plus par l'ESTHUA.

POUR VOTE

3-3 Conventions

Convention avec l'Université de Modène (DEG) – **VOTE**

La convention concerne les formations suivantes :

- **Licence mention Économie et Gestion, parcours Économie Appliquée (Université d'Angers) ;**
- Laurea in Economia e Finanza (Université de Modène) ;
- **Licence mention Économie et Gestion, parcours Marketing (Université d'Angers) ;**
- Laurea in Economia e Marketing Internazionale (Université de Modena).

Les étudiants assistent aux cours dispensés dans leur université d'origine lors des semestres 1, 2, 3 et 4. Les étudiants assistent aux cours dispensés dans l'université partenaire lors des semestres 5 et 6. La double-inscription concerne uniquement la L3.

POUR VOTE

3-3 Conventions

Convention avec l'Université de Torun et l'Université de Macerata (DEG) – VOTE

La convention concerne les formations suivantes :

- Master en Économie (Université de Torun) ;
- **Master en Finance, parcours Droit et Finance (Université d'Angers) ;**
- Master en Marchés et Institutions Financières (Université de Macerata).

Les étudiants assistent aux cours dispensés dans leur université d'origine lors du semestre 1. Les étudiants assistent aux cours à l'Université de Macerata lors du semestre 2, à l'Université d'Angers lors du semestre 3 et à l'Université de Torun lors du semestre 4.

POUR VOTE

3-3 Conventions

Convention avec l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (ESTHUA) – VOTE

La convention concerne la formation suivante :

- **Licence professionnelle en 3 ans, mention Tourisme et Loisirs Sportifs, parcours Management des Entreprises Equestres.**

Cette convention permet aux étudiants de préparer, en parallèle de la licence professionnelle :

- le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur Sportif mention Activités Equestres (BPJEPS),
- le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité Perfectionnement sportif mention Sports Equestres (DEJEPS),
- le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité Performance sportive mention Equitation (DESJEPS).

POUR VOTE

3-3 Conventions

Convention avec l'Université Autonome de Madrid (ESTHUA) – VOTE

La convention concerne les formations suivantes :

- **Licence mention Tourisme (Université d'Angers) ;**
- **Master 1 mention Tourisme, parcours « Management des Organisations Touristiques » et « Projet et Développement Touristique des Destinations » (Université d'Angers) ;**
- **Master 1 mention Management Sectoriel, parcours « Evènementiel » et « Hôtellerie » (Université d'Angers) ;**
- **Master 1 mention Culture, parcours « Patrimoine et Tourisme » (Université d'Angers) ;**
- Grado en Turismo (Université de Madrid).

L'Espagne ayant un système de licence en quatre ans, le partenariat concerne la licence et seulement le master 1.

POUR VOTE

3-3 Conventions

Convention avec l'École d'Excellence Universitaire Africaine (IAE) – **VOTE**

La convention concerne la formation suivante :

- **Master 1 et 2 mention Contrôle, Comptabilité, Audit (Université d'Angers).**

Cette convention permet de proposer le master CCA à l'École d'Excellence Universitaire Africaine de Dakar.

Le suivi pédagogique est assuré conjointement par les enseignants chercheurs de l'établissement partenaire et les enseignants chercheurs de l'IAE.

POUR VOTE

3-3 Conventions

Convention avec l'Université de Franche Comté – VOTE

Polytech s'associe avec l'Université de Franche Comté afin de mettre en place un parcours de formation commun intitulé « **Ingénierie du Test et de la Validation Logiciel des systèmes** » (ITVL). Pour l'UA, ce parcours s'intègre à la deuxième année du **master mention Ingénierie des systèmes complexes**.

L'établissement porteur pour ce diplôme est l'UFC. Les MCC et le règlement des examens de l'UFC s'appliquent en cohérence avec ceux de l'UA.

Cette convention permet aux étudiants de l'UFC de suivre certains modules du master de Polytech. Cette formation est ouverte uniquement dans le cadre de la formation professionnelle.

POUR VOTE

3-3 Conventions

Convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – **VOTE**

L'AFEV met à disposition des ressources afin de promouvoir l'engagement solidaire des étudiants et, de faciliter sa validation académique dans le cadre d'un **Enseignement d'Ouverture Optionnel**.

Dans ce cadre, l'AFEV propose aux étudiants des programmes d'engagement solidaire sous la forme suivante :

- Accompagnement individuel ;
- Accompagnement des Enfants Nouvellement Arrivés en France (classe UPE2A) ;
- Démocratisation de l'Enseignement Supérieur (Démoc'Campus) ;
- Kolocations à Projets Solidaires (KAPS) ;
- Participation à la vie de l'association.

POUR VOTE

4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SCAFOP – **INFORMATION**

4-2 Bilan Les petits débrouillards - **INFORMATION**

4-1 – Bilan du SCAFOP - INFORMATION

Il est présenté un bilan du SCAFOP de l'Université d'Angers.

POUR INFORMATION

La formation professionnelle continue à l'Université d'Angers

Evolution du service

Evolution du périmètre

- loi du 5 Septembre 2018 « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* »,
 - ➔ formation continue et l'apprentissage
- septembre 2021 « restructuration du service lié à ce domaine. la « Direction de la Formation Continue », le service se nomme maintenant « Service Commun de l'Alternance et de la FOrmation Professionnelle » (SCAFOP).

Evolution du périmètre

Le SCAFOP a pour objectifs d'accompagner les composantes dans la mise en œuvre de la formation professionnelle à travers les items suivants :

- Renforcer notre **mission de service auprès des composantes**
- Travailler avec les composantes pour déployer la FP en fonction de leurs besoins actuels et futurs
- Continuer à déployer l'alternance
- Revaloriser la VAE et mettre une véritable ingénierie de parcours (mixer les dispositifs)
- Structurer des offres thématiques en l'e-learning et modules courts Intra et Inter (+APC)
- A plus long terme, identifier les opportunités de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) et les acteurs clés au sein de l'UA (pas nécessairement enseignants)
- Déployer « FCA Manager » en tant que « brique métier » formation professionnelle au sein du système d'information de l'université et interfacée avec les autres applicatifs.
- Développer la « démarche qualité » à l'échelle de l'établissement sur le périmètre de la formation professionnelle

Evolution du périmètre

- Mise en place de la certification Qualiopi :
- Décembre 2021
- Prochain Audit mars 2022



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

Université D'angers - Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle

19 RUE RENE ROUCHY
49100 ANGERS - FRANCE

N° SIRET : 19490970100303
N° DECLARATION ACTIVITÉ : 52 49 01950 49

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énumérés dans l'annexe de ce certificat

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le référentiel de certification et au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

en application de l'article L. 6316-1 du code du travail et de la Loi n° 2018-771 du 05/09/2018

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CATEGORIES D'ACTIONS CONCERNEES :

- L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
- L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV

Date d'entrée en vigueur : 07 octobre 2022

Sous réserve du respect des caractéristiques certifiées, ce certificat est valable jusqu'au : 12 décembre 2024

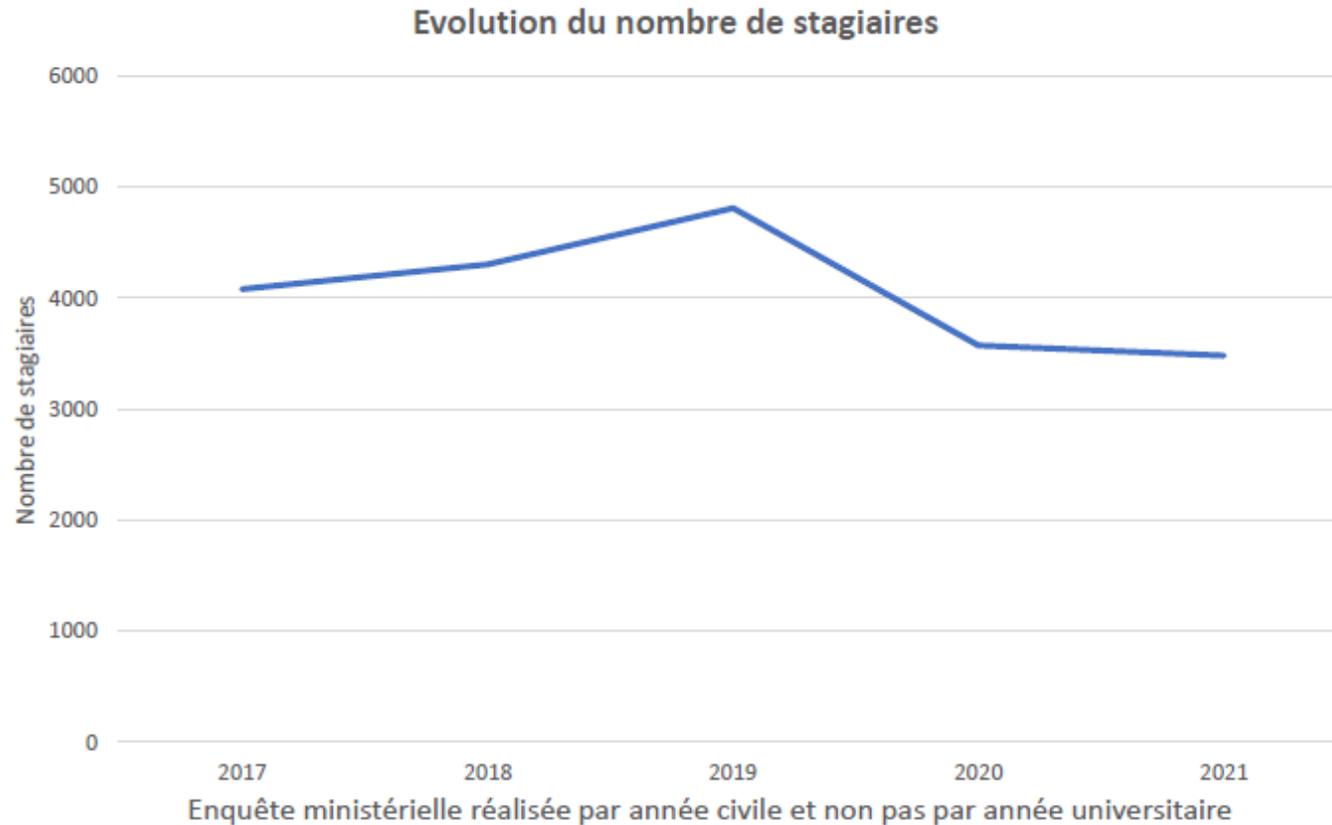
Date originale de certification : 13 décembre 2021



La formation professionnelle à l'UA

Points de repère & Chiffres clés

Évolution du nombre de stagiaires de formation professionnelle (hors alternance)



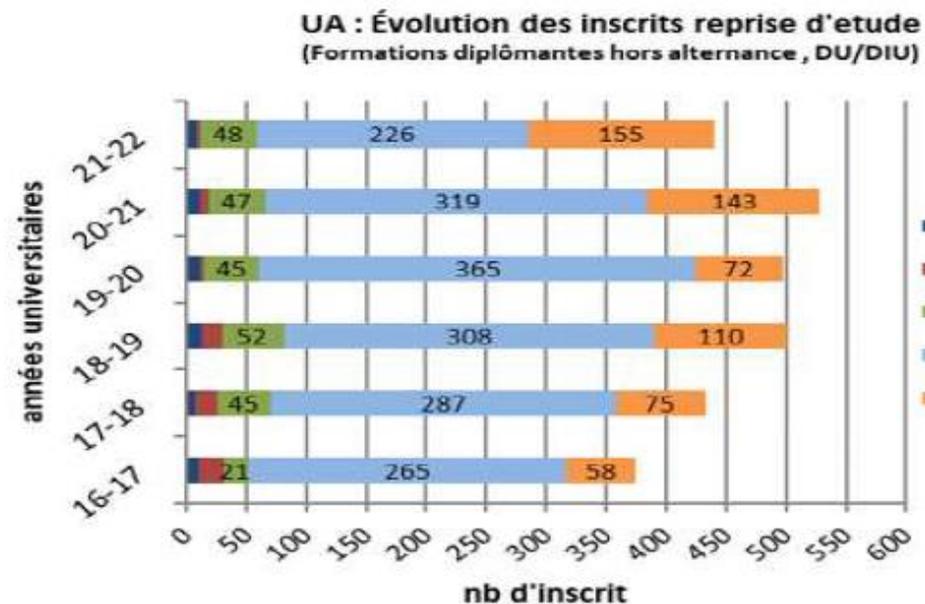
En 2021 :

3483 stagiaires

515 001 heures.stagiaires

* hors données apprentissage

Reprise d'étude



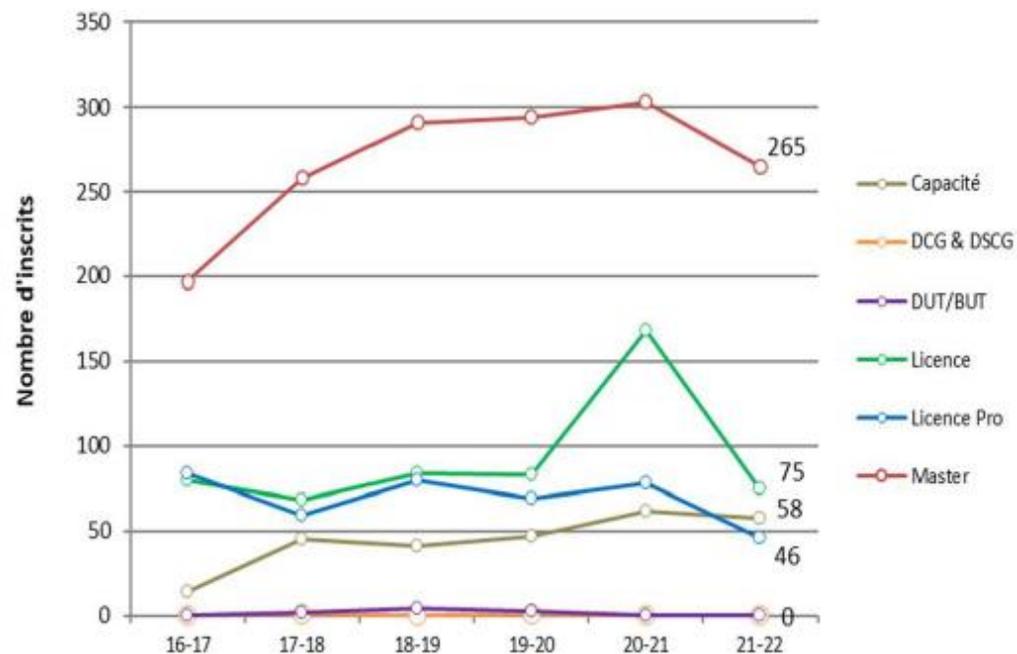
CFP : congé de formation professionnelle (pour les Agents de la Fonction Publique)
~~Plan dvlpt comp.~~ : Plan de formation / Plan de développement des compétences
 CIF / Trans. Pro : congé individuel de formation / transition professionnelle

440 stagiaires « en reprise d'étude* » inscrits à l'UA en 2021-2022, Soit une baisse de **16,7 %** par rapport à l'année précédente.

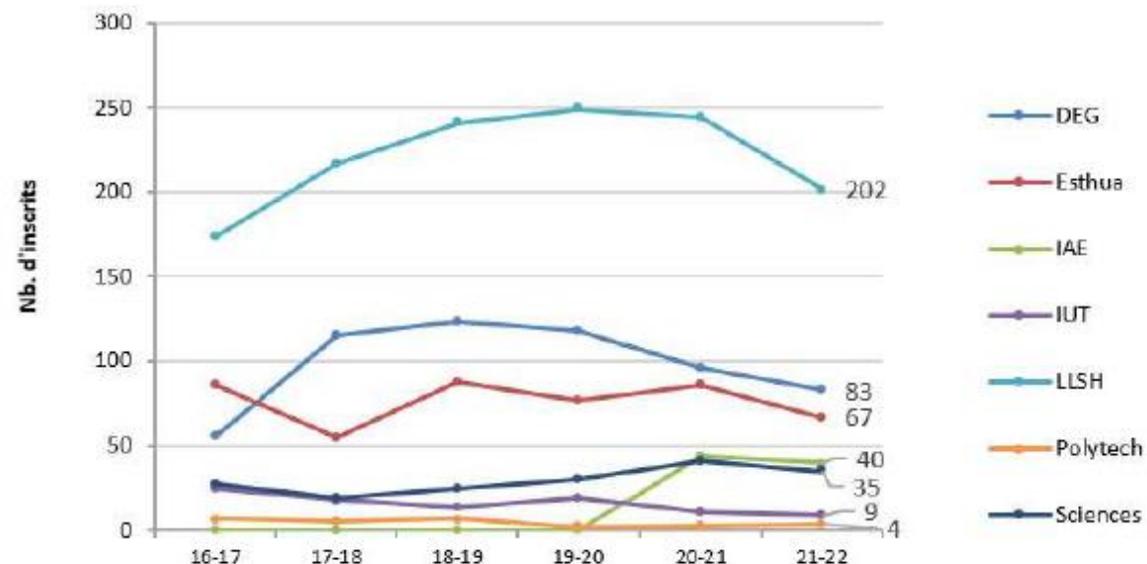
* Hors alternance, hors DU/DIU et hors modules courts

Reprise d'étude

UA : Évolution et répartition des inscriptions FC en reprise d'étude
formations certifiantes hors alternance, DU et DIU



Évolution des inscriptions en reprise d'étude
formations certifiantes hors alternance, DU, DIU



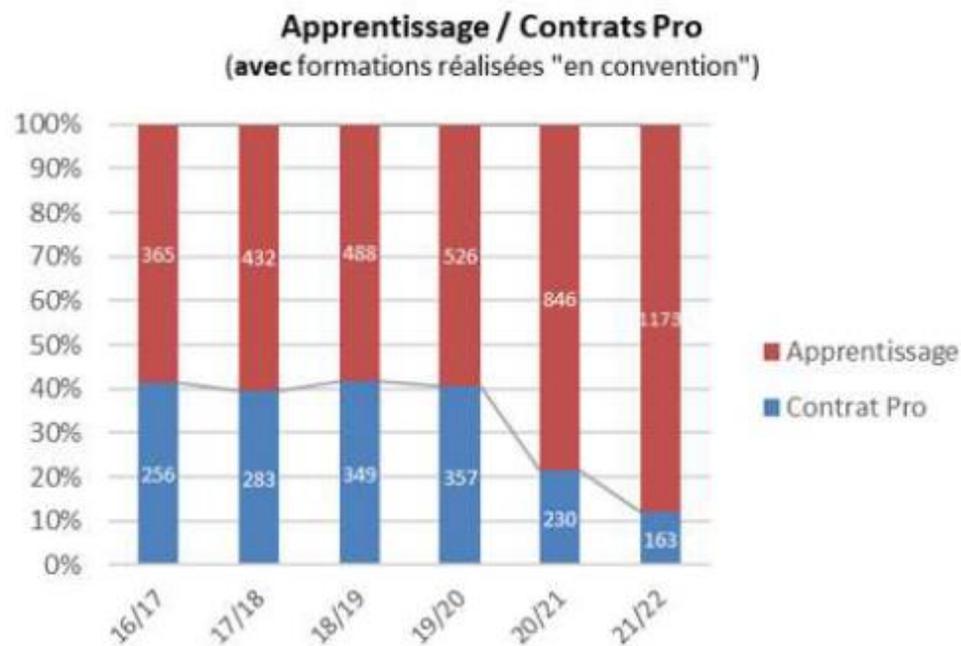
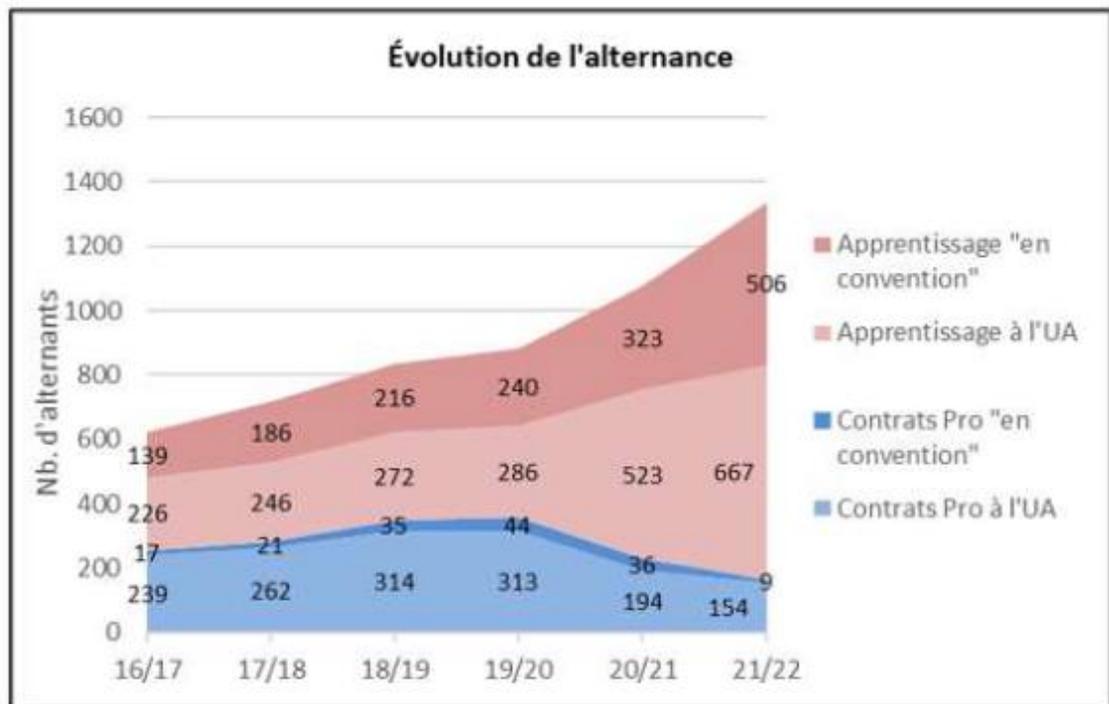
Alternance

(avec formations en partenariat)

Sup

Bac pro

Infra Bac



60 formations ouvertes à l'alternance en 2021-2022

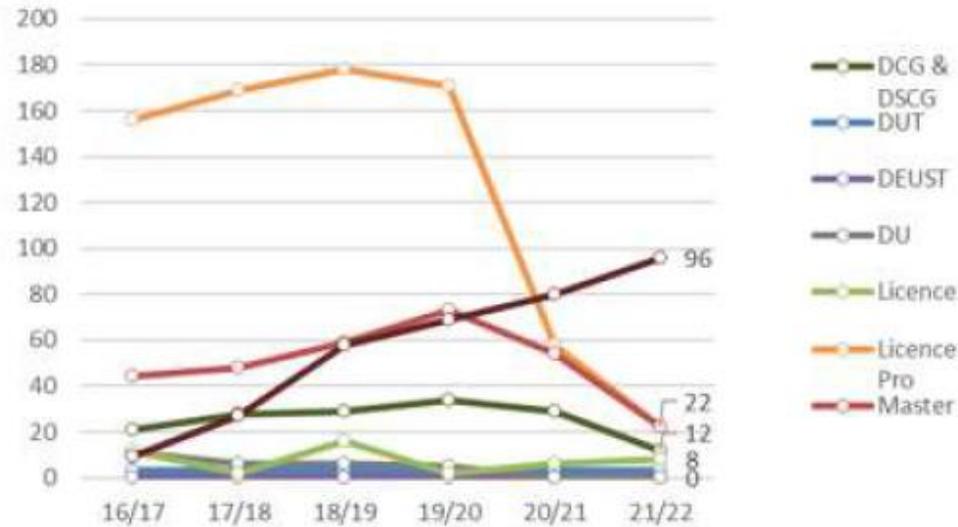
progression globale est de 19.5% au total contre 21.9% l'année dernière

(20-21)

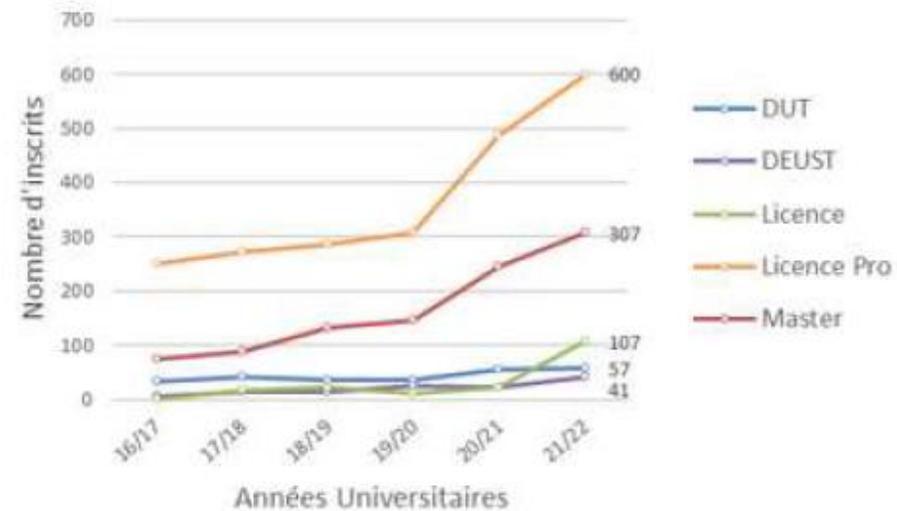
Alternance

(avec formations en partenariat)

UA : Contrats de professionnalisation



UA : Contrats d'apprentissage (avec contrats en convention)



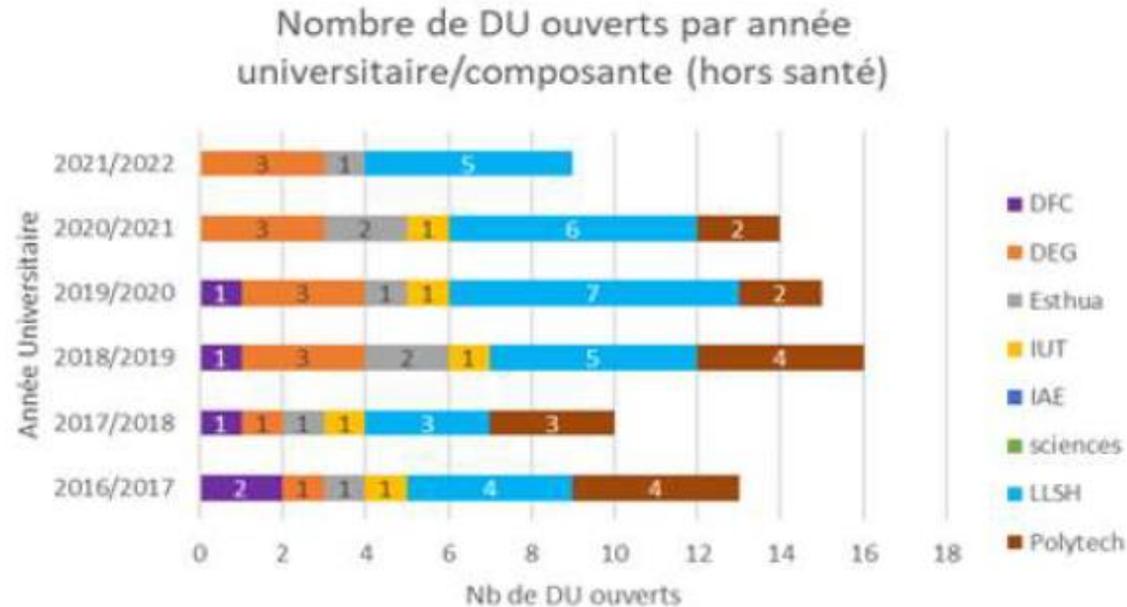
Actions de formations spécifiques : DU...

Sup

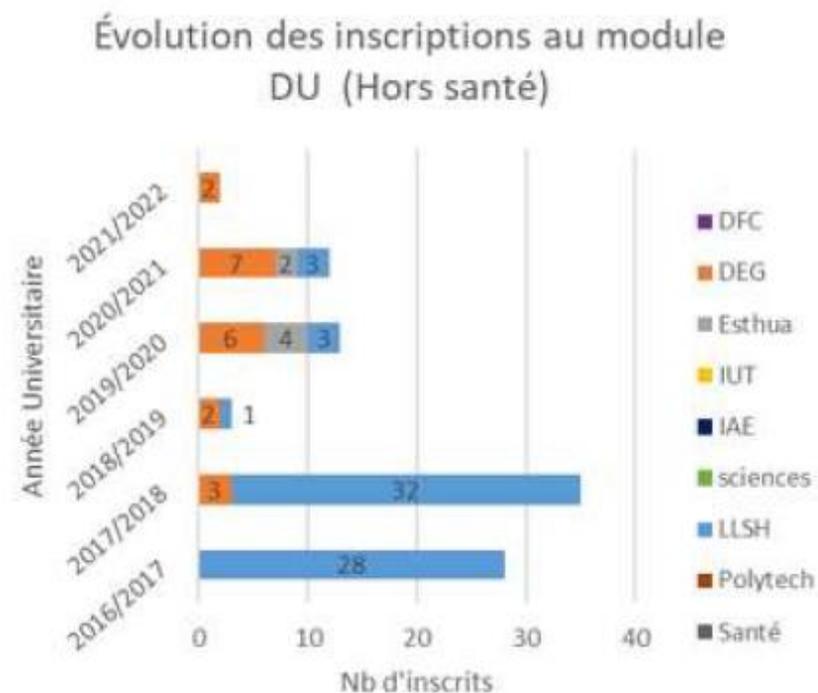
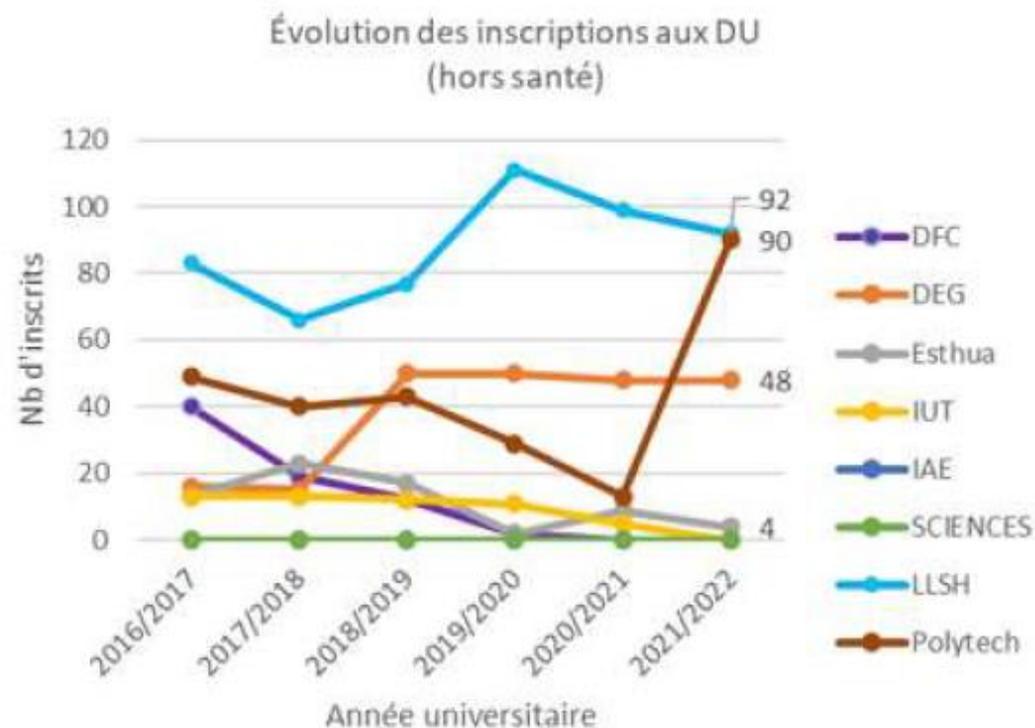
Bac pro

Infra Bac

Évolution des inscrits aux DU (hors Santé)

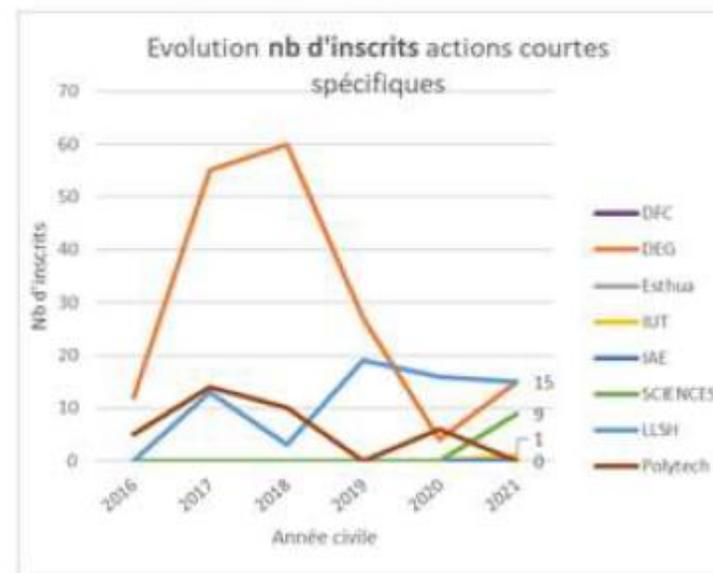
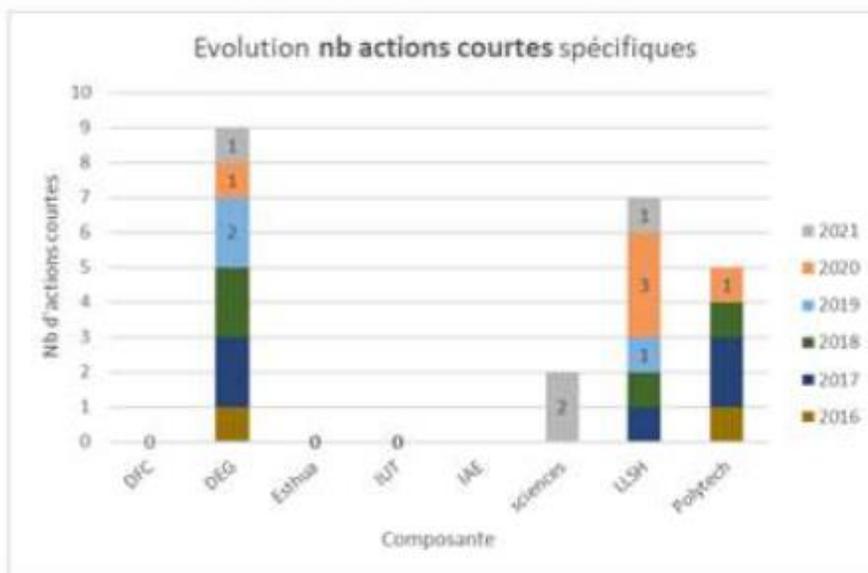


Actions de formations spécifiques : DU hors santé

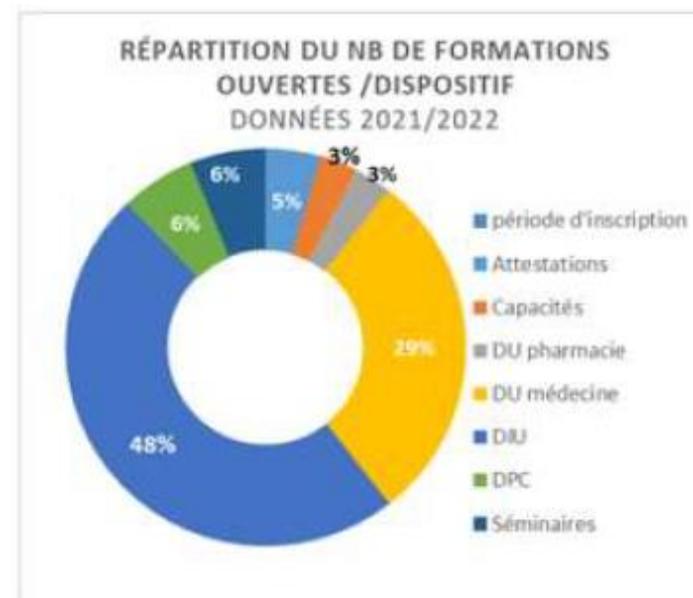
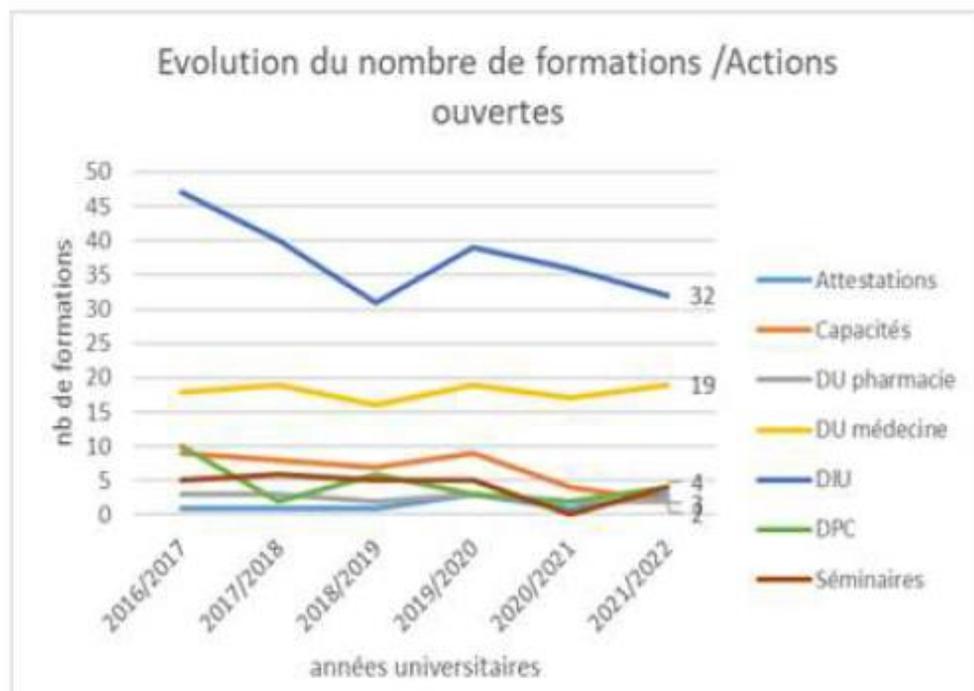


Actions de formations spécifiques : modules courts de DU

- Évolution des inscrits aux modules courts (formations courtes spécifiques)

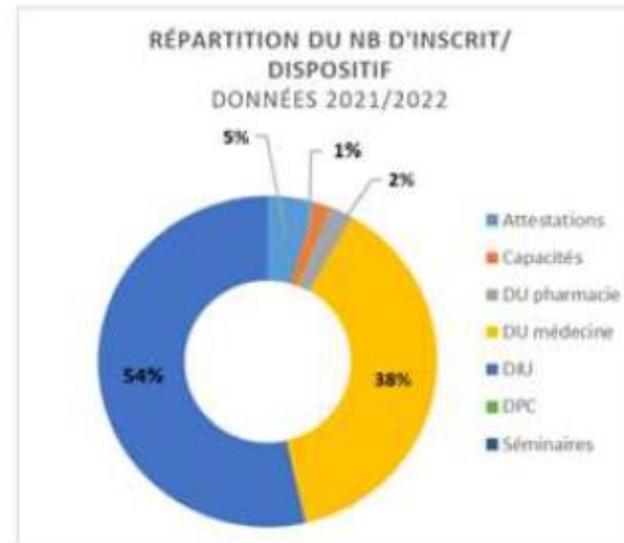
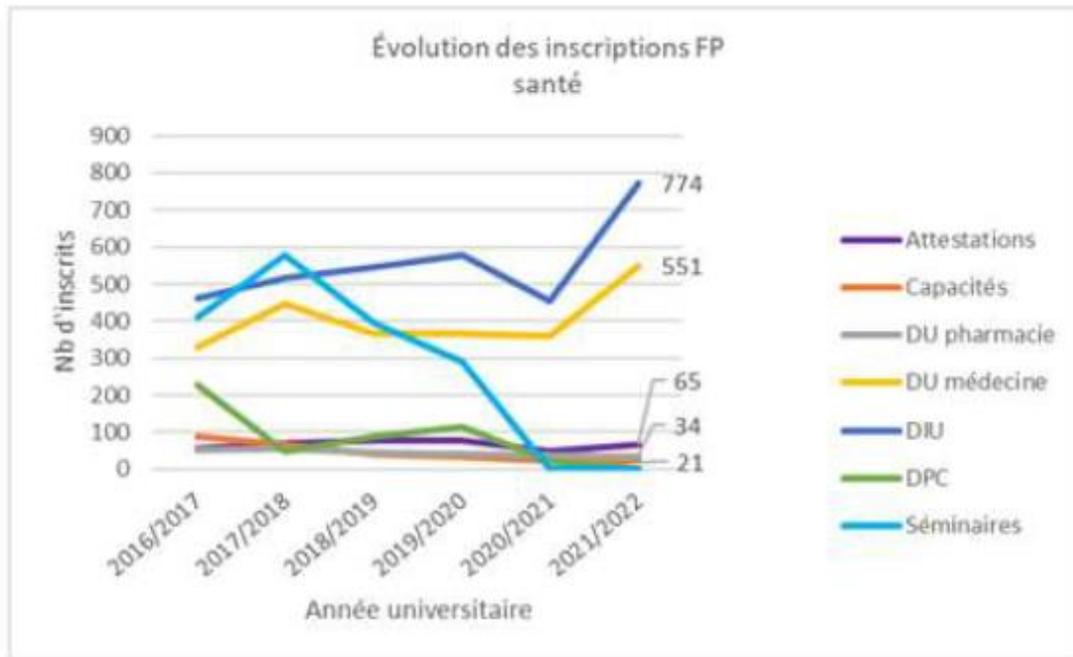


Actions de formations spécifiques : formations courtes



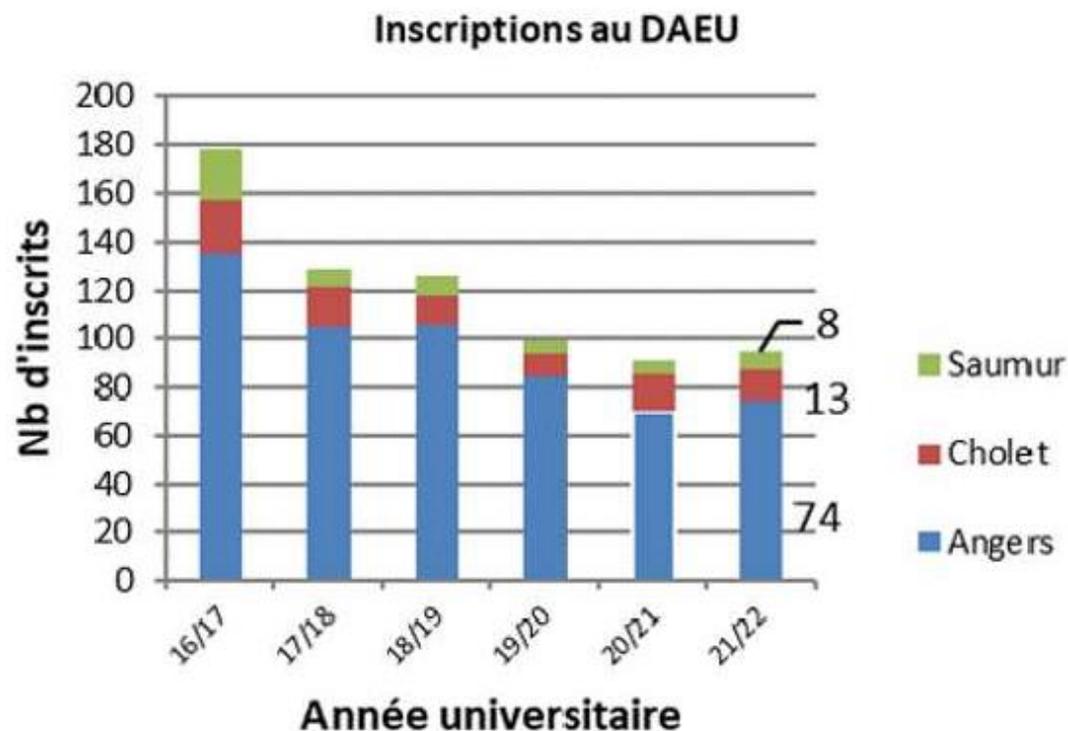
Actions de formations spécifiques : UFR Santé

UFR Santé : DU, capacité, séminaires et actions courtes (DPC)



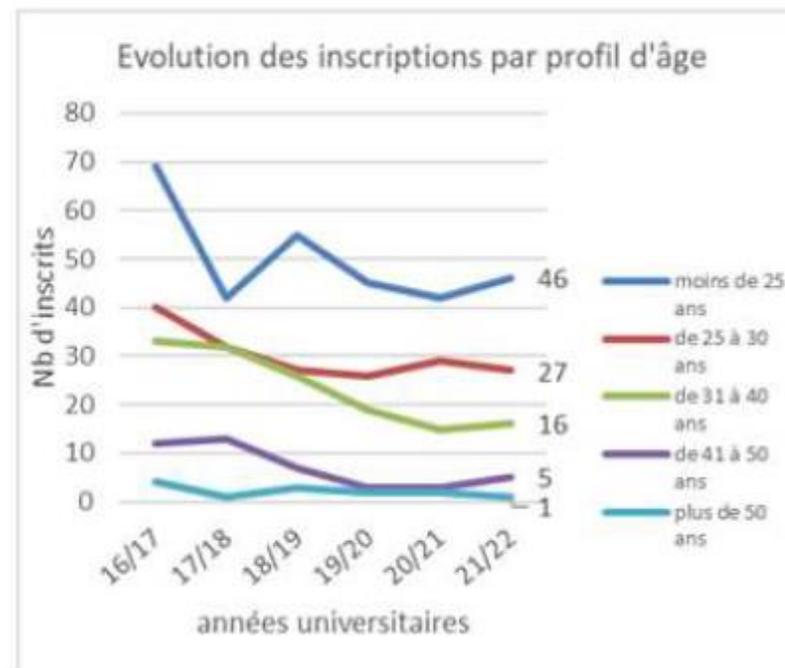
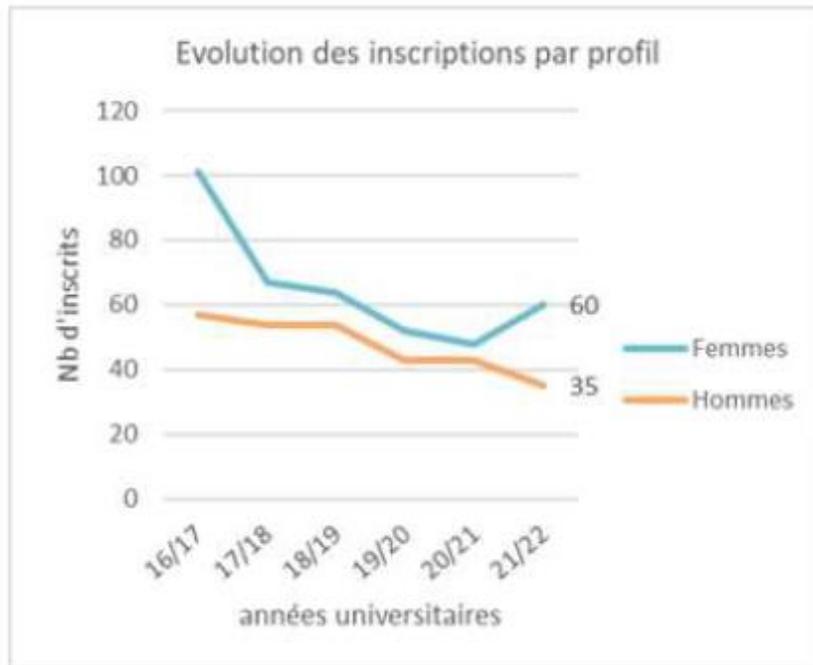
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

- Évolution du nombre d'inscrits



Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

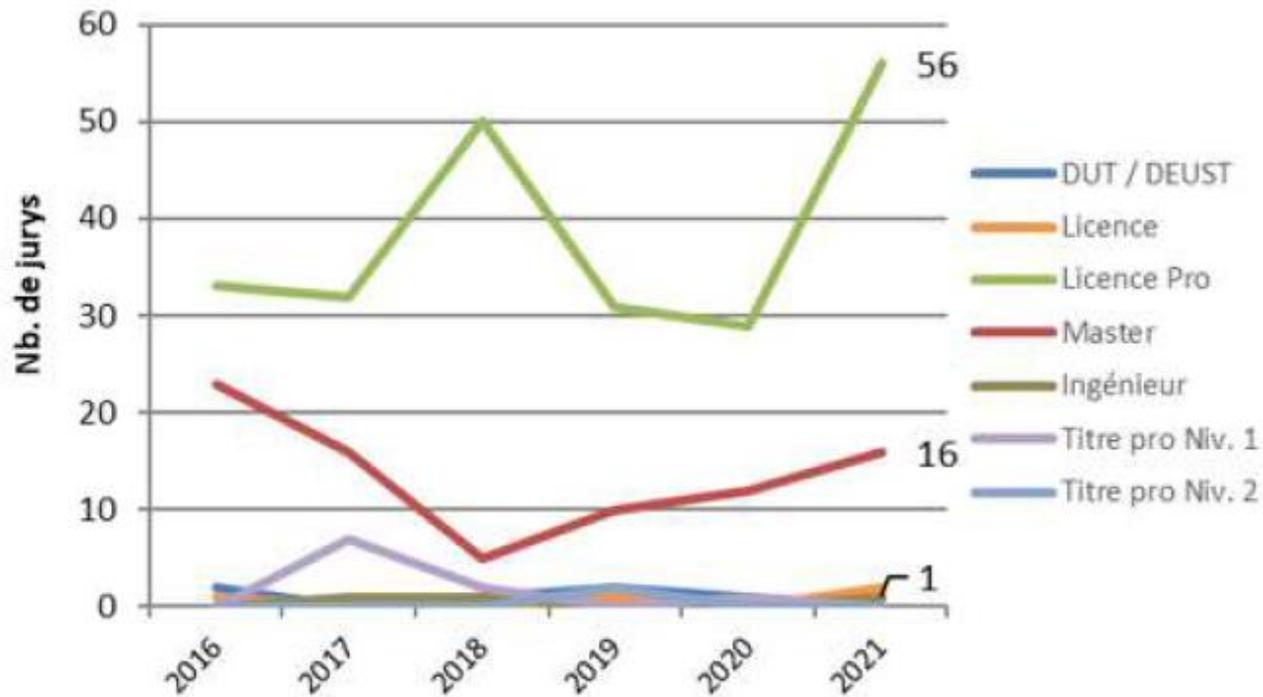
- Profil des stagiaires



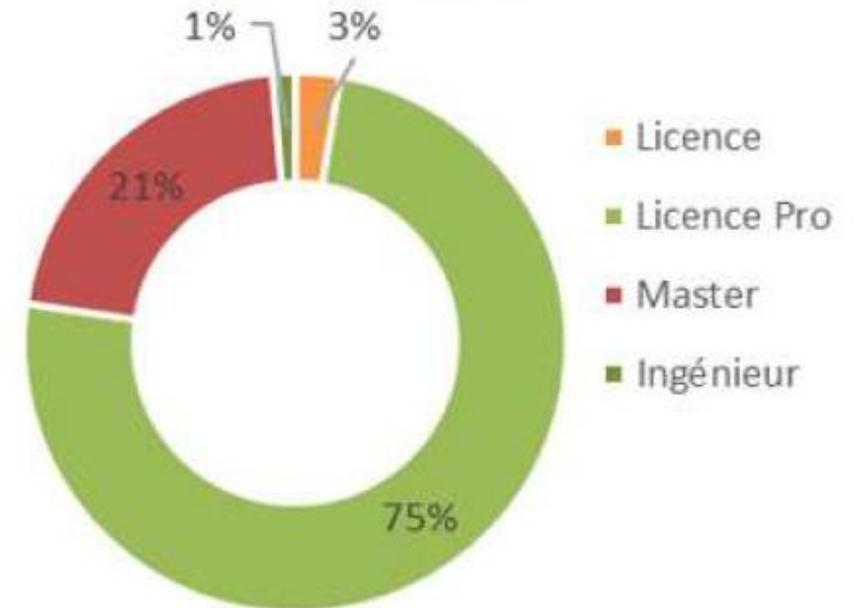
VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

Jurys VAE : certifications visées



Jurys : certifications visées
(Données 2021)

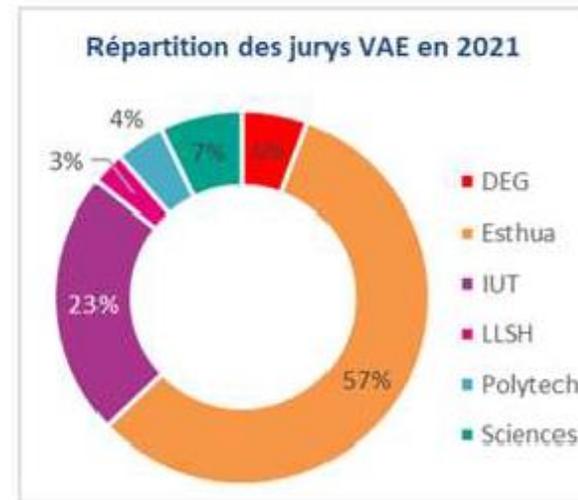
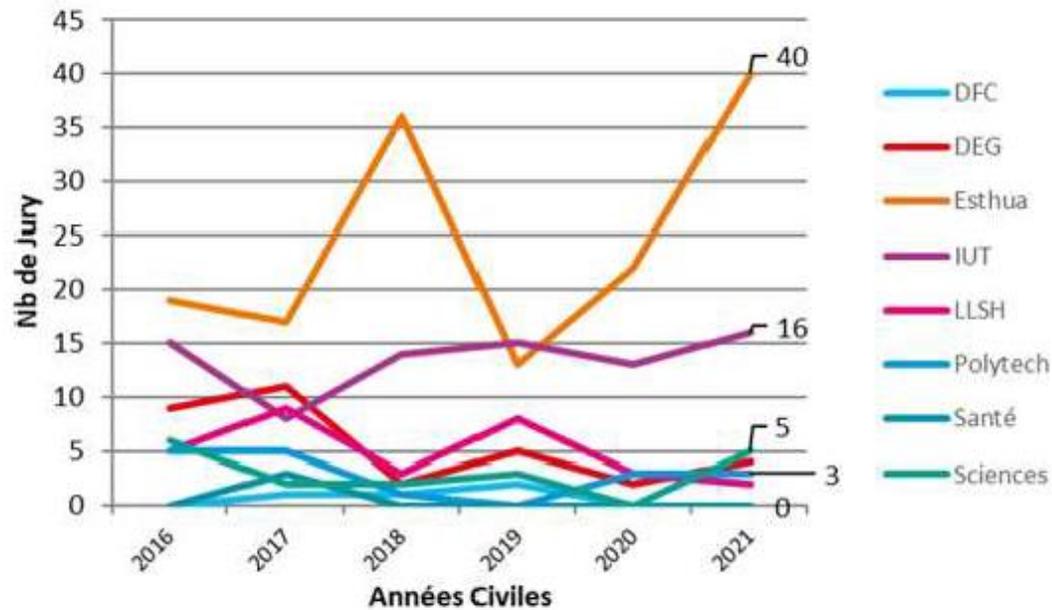


VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

- Évolution du nombre de jurys VAE par composante

Evolution Nb de Jury VAE/composante

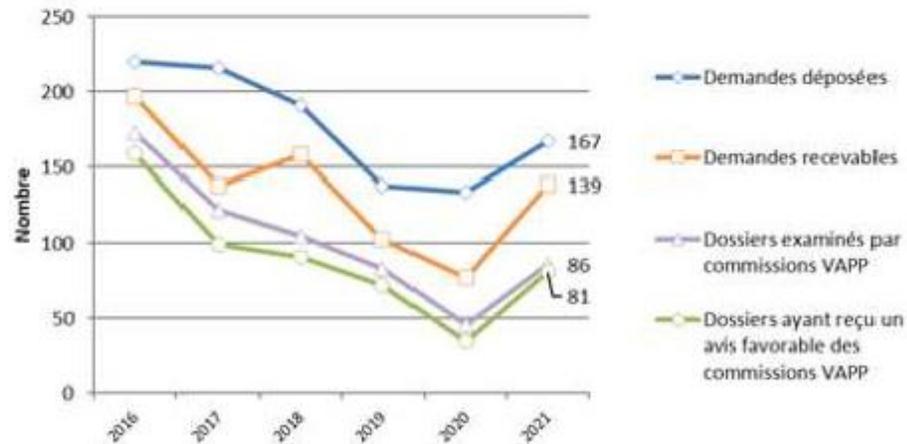


VAPP

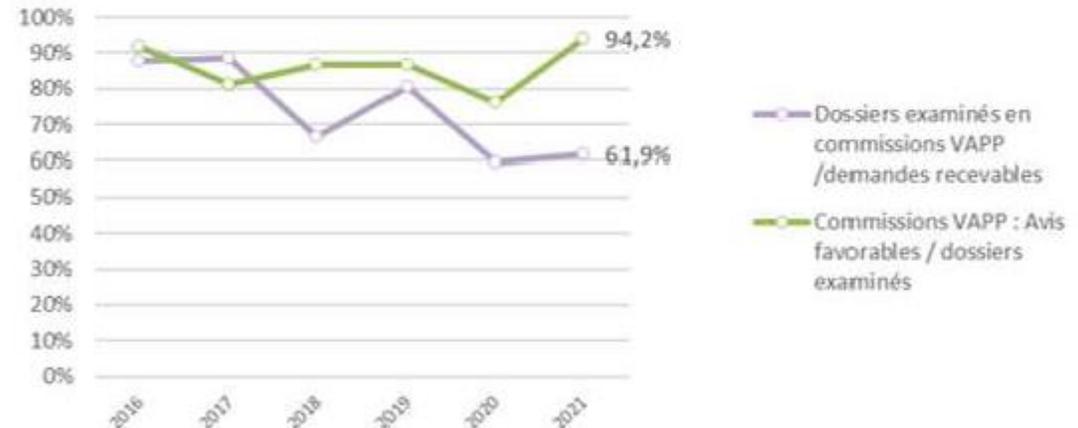
(Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

- Suites données aux demandes de VAPP

Evolution activité VAPP toutes composantes



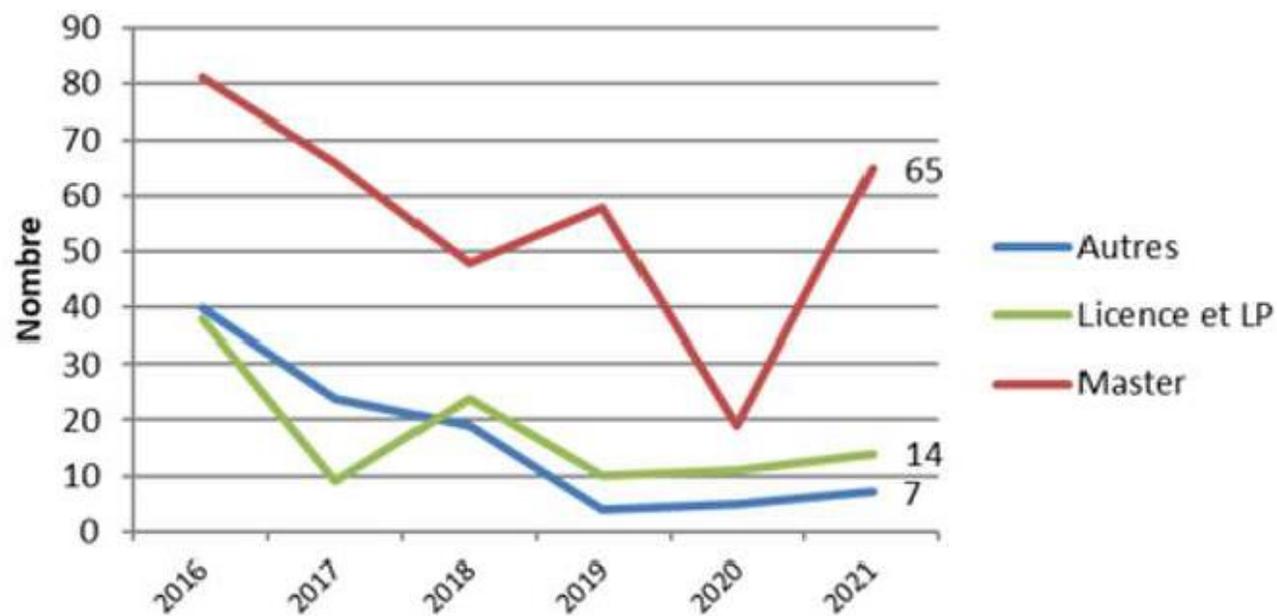
Taux de transformation



VAPP

(Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

Commissions VAPP : Avis favorables par niveau de diplôme



4-2 – Bilan Les petits débrouillards - INFORMATION

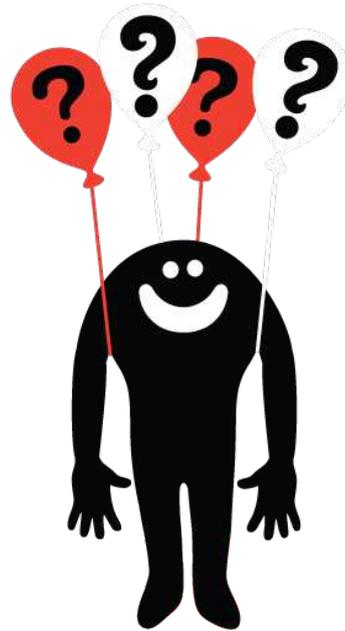
Il est présenté un bilan du partenariat avec l'association Les petits débrouillards.

POUR INFORMATION

Sciences = difficultés dans son parcours

Ou

**Sciences = jeu, confiance en soi, ludique,
émerveillement**





**Faire pour comprendre,
comprendre pour agir**

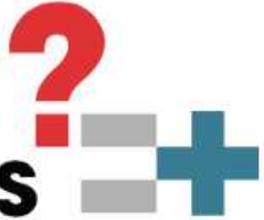
.....

Bilan annuel du partenariat

**Association Les Petits Débrouillards
Grand Ouest**

–

Université d'Angers



**les petits
débrouillards**

**Faire pour comprendre,
comprendre pour agir**

.....

Pierre Sersiron – Référent de l'antenne
d'Angers

I - Association Les Petits Débrouillards

**Réseau national
d'éducation populaire
à la science
et par la science**



Les Petits Débrouillards

Grand Ouest

association inter-régionale

avec 15 antennes



les petits débrouillards

**Faire pour comprendre,
comprendre pour agir**

.....

Objet social:

- > Education populaire et culture scientifique
- > Appropriation sociale des sciences



Animation et médiation scientifique, Formation, création pédagogique et accompagnement



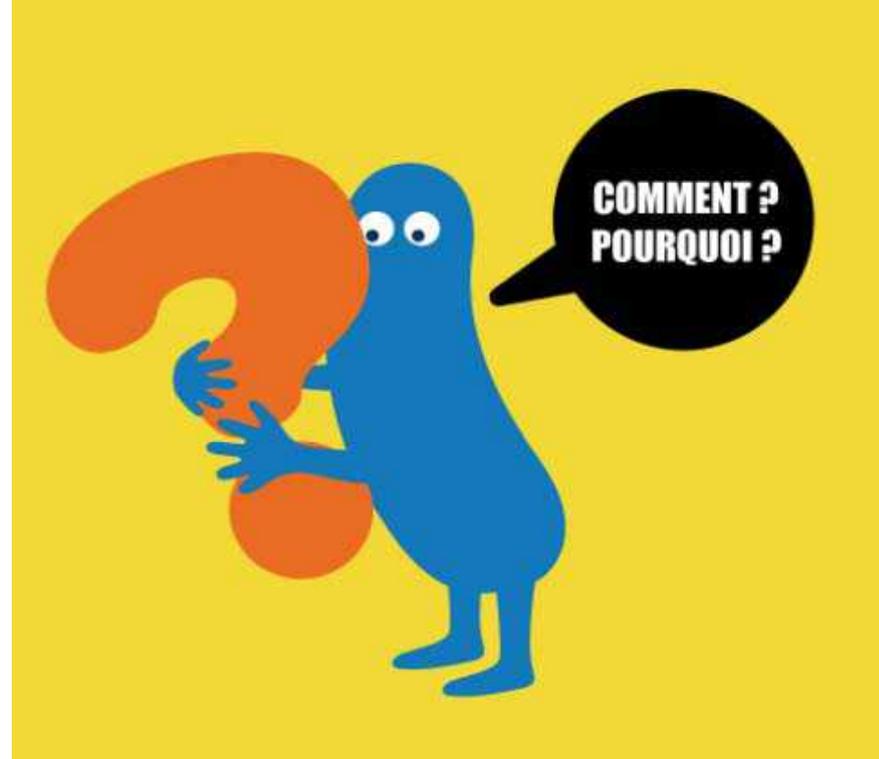
Les petits débrouillards

1. La démarche scientifique qui nourrit le questionnement

2. Une pédagogie active d'éducation populaire

3. Une approche ludique moteur de l'apprentissage

4. Du matériel de la vie courante pour être plus proche notre quotidien

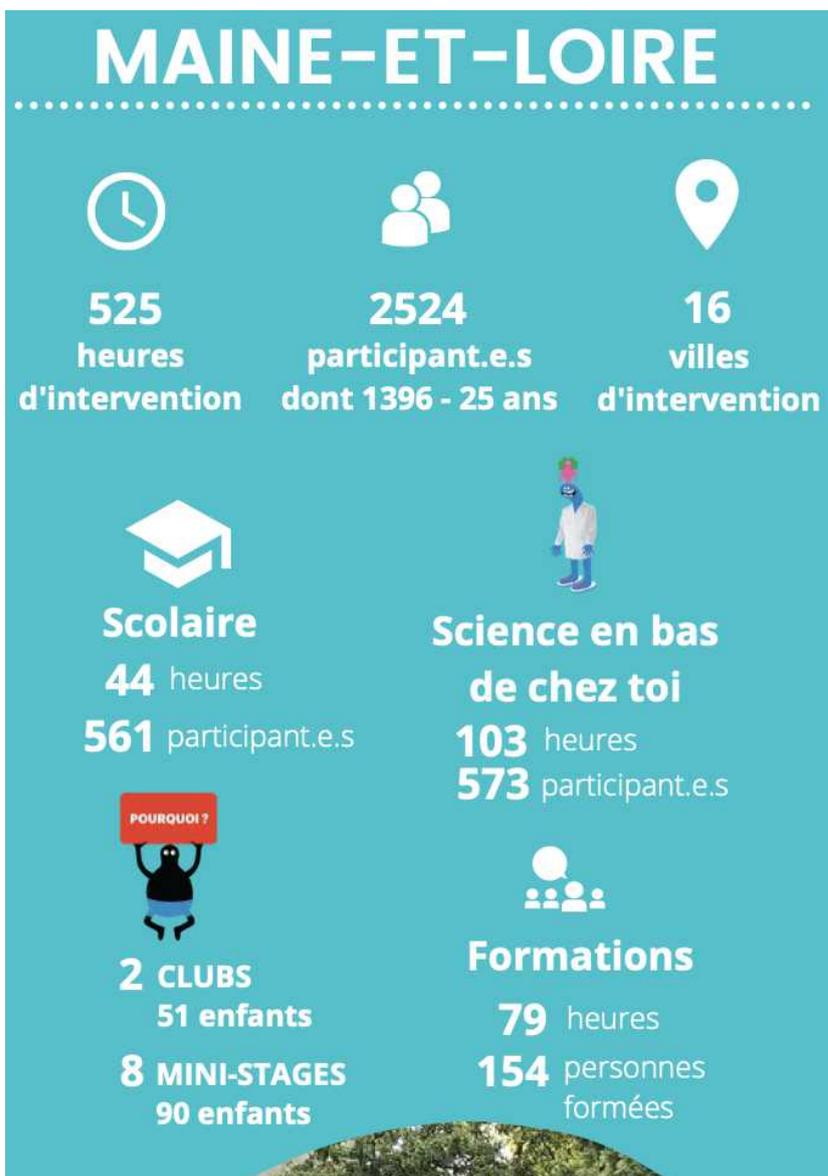


Nos axes éducatifs

- L'éducation aux transitions
- L'éducation au numérique
- Être Humain Vivre Ensemble



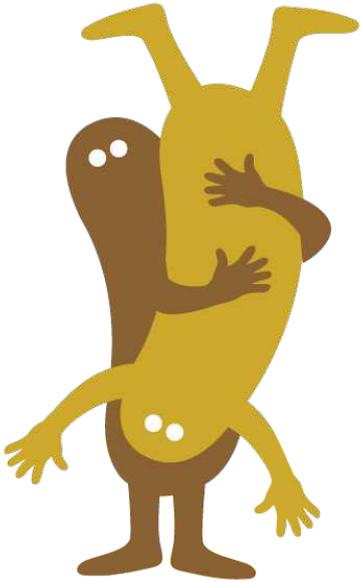
I – Association Les Petits Débrouillards Grand Ouest – Antenne 49



Les chiffres en 2021

- 4 salarié.e.s permanent.e.s
- 15 animateur.trices vacataires
- 25 bénévoles actifs

II – Le partenariat l'APDGO - UA



- Depuis 2014 : une convention de partenariat avec objectifs donnant lieu à bilans partagés et évolutions
- Pour les 3 années universitaires 2021-2024, la convention a été retravaillée



II – Le partenariat l'APDGO - UA

Objectif de la convention de partenariat actuelle :



- 1) Créer des **passerelles entre l'enseignement supérieur, la recherche et les jeunes**, ainsi qu'avec les familles et les habitant·e·s du territoire
- 2) Participer à la **formation des étudiant·es, doctorant·es et des personnels** (administratifs, enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es) de l'Université d'Angers; notamment afin de favoriser leur implication dans les actions Sciences-Société et de de diffusion de la CST
- 3) **Animer et promouvoir des espaces d'engagement** pour les étudiant·es, doctorant·es, chercheur·ses et le personnel de l'UA
- 4) **Favoriser et renforcer les partenariats et la communication** entre l'Association Les Petits Débrouillards et l'Université d'Angers au bénéfice des étudiant·es, doctorant·es, chercheur·ses et du personnel

III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



1- Des passerelles entre l'ESR et les jeunes/familles/habitant·es

- Rencontre enfants-familles-jeunes-chercheurs
- Visite de laboratoires



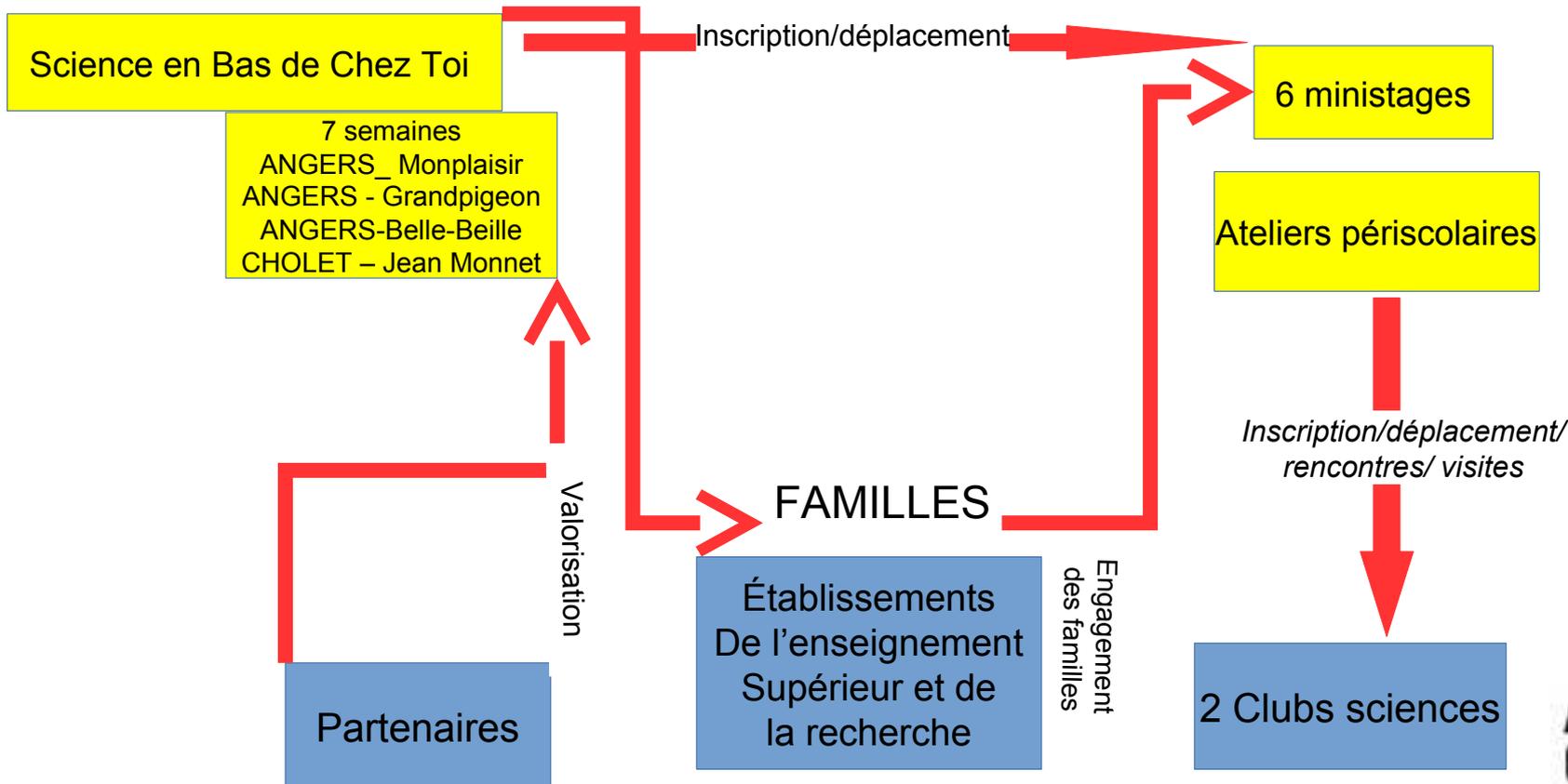
III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



Programme « Quartier de la connaissance »

Animation sur l'espace public

Animations dans des structures



Vie des quartiers

III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



1- Des passerelles entre l'ESR et les jeunes

Objectif atteint



8 rencontres de chercheur·ses

4 visites de laboratoires

Une majorité pour les quartiers populaires d'Angers mais aussi de zones rurales

547 jeunes touchés par le programme Quartiers de la connaissance en 2021



Bémol du fait des conséquences sanitaires encore en 2021-2022



- 9 octobre – Rencontre adultes-chercheurs INRAE (Fabrice FOUCHER) : 8 adultes.
- 14 décembre 2021 : Visite du laboratoire Lphia - soufflerie – et rencontre de D. Guichaou.
42 enfants du quartier Grandpigeon
- 14 décembre 2021 : Visite du laboratoire Lphia - soufflerie – et rencontre de D. Guichaou -
39 enfants du quartier Grandpigeon
- 18 février 2022 : Rencontre avec Olivier Hu – LERIA, 9 enfants du quartier Grandpigeon
- 30 avril : Rencontre adultes-chercheurs avec Hélène Howa (Laboratoire de planétologie et
Géosciences) : 11 adultes
- 6 juillet 2022 : Visite d'Agrocampus Ouest avec 7 jeunes + parents de la Roseraie et
rencontre de chercheuses
- 9 juillet 2022 : Visite d'Agrocampus Ouest avec 2 jeunes et rencontre de chercheuse
- 13 juillet : Rencontre de 6 jeunes de Montrevault sur Evre avec deux chercheuses du
laboratoire de planétologie et Géosciences (Hélène Howa et Eleonora Fossile)

**Un total de 133 personnes pour les rencontres de chercheur.ses et visites de sites dont 5
auprès de chercheur.ses ou site de l'Université d'Agers**

Annulations pour raisons sanitaires :



14 février – Nicolas Papon – SFR icat - Labo de parasitologie du CHU
Annulé pour raison sanitaire



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



2) Participer à la formation des étudiant·e·s, doctorant·e·s et des personnels



Objectif atteint ✓

III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



2) Participer à la formation des étudiant·es, doctorant·es et des personnels



Formations universitaires : E2O,
L3DSCS

**Formation extra-universitaire
d'universitaires** : 2 sessions

« Sciences en Société et
Education Populaire », FIA



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



2) Participer à la formation des étudiant·es, doctorant·es et des personnels Formations universitaires :

E2O Eduquer aux sciences auprès d'enfants de 6 à 12 ans :
une grande réussite. ✓

Je suis satisfait de la réalisation de mon intervention au sein de l'école (accompagnement, lieu, accueil et logistique) ?

(pas du tout / 0) I-----9,8--I (Tout à fait / 10)

Je suis satisfait de la durée de cette formation ?

(pas du tout / 0) I-----9,6--I (Tout à fait / 10)

Je suis satisfait des formes d'accompagnement proposées (à l'association, à l'université, suivi par mail) ?

(pas du tout / 0) I-----9,1----I (Tout à fait / 10)

Je suis satisfait des contenus apportés par cette formation et des intervenants ?

(pas du tout / 0) I-----9----I (Tout à fait / 10)

Je suis satisfait de l'équilibre entre apports théoriques et pratique dans cet E2O ?

(pas du tout / 0) I-----8,9-----I (Tout à fait / 10)

Je suis globalement satisfait d'avoir réalisé cette E2O ?

(pas du tout / 0) I-----9,7-I (Tout à fait / 10)



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



2) Participer à la formation des étudiant·es, doctorant·es et des personnels

Formations universitaires :

Cours L3DSCS: une modification du planning au début de la période de stages : très appréciée.



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



2) Participer à la formation des étudiant·es, doctorant·es et des personnels

Formations extra-universitaire...avec des universitaires :

- une formation « passerelle » d'étudiant.e.s volontaires post-E20 : 3 SOIRÉES.

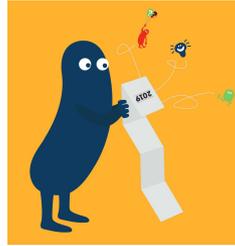


4 étudiant·es actifs et actives avec l'association

6 mois après



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



2) Participer à la formation des étudiant·es, doctorant·es et des personnels

Formations extra-universitaire...avec des universitaires :

- 2 Journées de formation « Sciences en Société et Education Populaire » : samedi 9 octobre et 30 avril



- > Très forte affluence (une session complète)
- > 17 personnes dont 5 doctorant·es (relais de l'école doctorale et attestation) et 9 étudiant·es



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



2) Participer à la formation des étudiant·es, doctorant·es et des personnels

Formations extra-universitaire...avec des universitaires :

- 2 sessions de formation de 4 jours « Formation initiale à la médiation scientifique » : janvier et juin 2022. ✓

dont 6 étudiant·es, 3 doctorant·es et une chercheuse



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



3) Animer et promouvoir des espaces d'engagement pour les étudiant·es, doctorant·es, chercheur·ses et le personnel de l'UA.

Objectif atteint



La formation à l'animation scientifique permet d'être médiateur·rice scientifique avec l'association à travers l'animation d'un réseau de médiateur·rices.

III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



3) Animer et promouvoir des espaces d'engagement pour les étudiant·es, doctorant·es, chercheur·ses et le personnel de l'UA.

Animation d'un Comité local mensuel, espace d'engagement pour étudiant·es, doctorant·es, chercheu·ses

- 1 réunion mensuelle d'entre 6 et 12 personnes
- De réunions de travail de commission de travail (Pensée critique, Numérique, Biodiversité, Enseignement Supérieur et Recherche...)

III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



3) Animer et promouvoir des espaces d'engagement pour les étudiant·es, doctorant·es, chercheur·ses et le personnel de l'UA.



III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



3) Animer et promouvoir des espaces d'engagement pour les étudiant·es, doctorant·es, chercheur·ses et le personnel de l'UA.

Animation d'un Comité de liaison ESR-UA-APDGO

III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



4) Favoriser et renforcer les partenariats et la communication entre l'Association Les Petits Débrouillards et l'Université d'Angers au bénéfice des étudiant·es, doctorant·es, chercheur·ses et du personnel

**Objectif
partiellement
atteint**



- Liens réguliers avec la direction vie des campus
- Liens avec différents pôles (école doctorale, faculté des sciences, polytech, laboratoires...)
- Communication relayées auprès des étudiant·es, doctorant·es, équipes
- Prêts ponctuels de matériel à visée pédagogique



IV – Bilan financier 2021-2022



Affectations financières de la subvention de l'UA

Actions	Affectation
Programme Quartiers de la connaissance à Angers	1000 €
Rencontre jeunes-familles-chercheurs	500 €
Présence à Campus Day, au forum du bénévolat et dans différents cadres	200 €
Cours L3 DSCS	348 €
E2O Eduquer aux sciences auprès d'un public 6-12 ans	778 €
Formations complémentaires pour étudiant.e.s, doctorant.e.s, personnels, chercheur.ses	1 300 €
Animation des espaces d'engagement étudiant.e.s et d'acteur.trices de l'ESR	374 €
TOTAL	4 500 €
Budget 2021 de l'antenne d'Angers	145 000 €



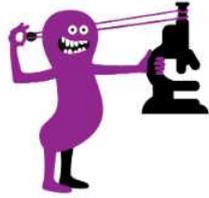
III – Bilan de l'APDGO – Antenne 49



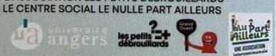
PISTES D'AMELIORATION :

- Délocalisation de clubs sciences de quartiers à l'intérieur de l'université
- Plus de visites de laboratoires et rencontres de chercheur·ses une fois la crise COVID passée
- Valorisation de l'engagement étudiant au sein de l'association
- Un lien plus fort avec la diversité des composantes UA (SHS...)
- Une plus grande visibilité du partenariat
- Quelles actions pour développer encore les passerelles campus-quartier ?

V- Prolongements



La mise en place d'un club de collégien·nes « Sciences Humaines et Sociales » par une doctorante UA (ESO - Pauline Catteau), supervisée par l'APDGO

CLUB SCIENCES HUMAINES & SOCIALES	<p>2 MERCREDIS / MOIS X AU CENTRE SOCIAL LE NULLE PART AILLEURS</p> <p>TU ES CURIEUX·SE ? TU TE POSES DES QUESTIONS SUR LES COMPORTEMENTS HUMAINS ? TU SOUHAITERAIS RENCONTRER DES CHERCHEURS, DES SCIENTIFIQUES ? TU ES INTÉRESSÉ·E POUR DÉCOUVRIR COMMENT FAIRE UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE ? TU AIMERAI RÉALISER UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE AVEC DES PERSONNES DE TON ÂGE ? TU VEUX DÉCOUVRIR LES MÉTIERS DE LA RECHERCHE ?</p>  <p>ATELIER GRATUIT ADHÉSION OBLIGATOIRE (10€)</p> <p>ANIMÉ PAR PAULINE CATTEAU, PSYCHOLOGUE ET DOCTORANTE EN GÉOGRAPHIE À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS SUPERVISÉ PAR L'ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS ACCUEILLI PAR LE CENTRE SOCIAL LE NULLE PART AILLEURS</p> 	CLUB SCIENCES HUMAINES & SOCIALES
	<p>2 MERCREDIS / MOIS X AU CENTRE SOCIAL LE NULLE PART AILLEURS</p> <p>TU ES CURIEUX·SE ? TU TE POSES DES QUESTIONS SUR LES COMPORTEMENTS HUMAINS ? TU SOUHAITERAIS RENCONTRER DES CHERCHEURS, DES SCIENTIFIQUES ? TU ES INTÉRESSÉ·E POUR DÉCOUVRIR COMMENT FAIRE UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE ? TU AIMERAI RÉALISER UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE AVEC DES PERSONNES DE TON ÂGE ? TU VEUX DÉCOUVRIR LES MÉTIERS DE LA RECHERCHE ?</p>	



AUX SCIENCES CITOYEN·NES!

V- Prolongements

Le projet

Univers' Cité d'Angers



- **Livre**
- **Plateforme Web**
- **Dispositif pédagogique**



V- Prolongements

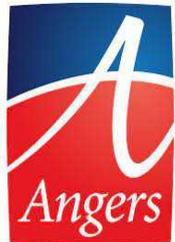
Le projet

Univers' Cité d'Angers

- **Deux publics cibles prioritaire :**
 - > Les familles dans les quartiers populaires d'Angers avec une distribution dans le cadre des animations de rue « Science en Bas de Chez Toi », « Clubs sciences » et « Stages sciences »
 - > Les enseignant-es et animateur-rices
- **Pages « enfants » :**
 - > Expériences à faire à la maison / en classe / en centre de loisirs
- **Pages « adultes » : relations sciences-société**



- **Partenaires actuels :**



direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Maine-et-Loire



- **Objectif Parution fin 2023**



AUX
SCIENCES
CITOYENS!



**Merci
pour votre
attention !**



Prochaines CFVU

- Lundi 21 novembre 2022 à 14h30
- Lundi 12 décembre 2022 à 14h30
- Lundi 23 janvier 2023 à 14h30